

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS  
ORNE MOSELLE



R A P P O R T    A N N U E L  
D'ACTIVITES

2 0 0 9



# LE MOT DU PRESIDENT

Madame, Monsieur,

Je vous invite à découvrir le rapport annuel 2009 de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

Il répond aux obligations légales prévues par l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le Président de l'Etablissement Public de coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication, par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

C'est un exercice difficile de retracer, en quelques pages, l'activité annuelle d'une collectivité telle que la CCPOM.

Le présent rapport n'a pas la prétention de présenter, de manière exhaustive, toutes les actions qui ont été mises en œuvre par la Communauté de Communes, mais seulement les principales, et plus particulièrement celles qui l'ont été au service des communes et des habitants du territoire communautaire.

Très bonne lecture à toutes et à tous .

**Lionel Fournier**  
**Président de la Communauté**  
**de Communes**  
**Du Pays Orne et Moselle**



# SOMMAIRE

<b>La carte d'identité du territoire</b>	7
Une situation stratégique au cœur de l'aire urbaine Briey, Metz, Thionville	8
Le fonctionnement de la Communauté de Communes	9
Les organes communautaires	10
Les commissions	11
Activités des organes communautaires	12
<b>Moyens Humains et Financiers</b>	13
Les services de la Communauté de Communes	14
Dématérialisation	15
Finances	16
<b>L'Aménagement de l'Espace</b>	19
La création d'une Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire en vue du développement du parc d'activités communautaire « Champelle »	20
La création d'une Zone d'aménagement concerté en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de « Ramonville »	21
L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	22
Le Projet de Territoire	24
Service d'information géographique	25
Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (S.I.A.U.)	26
Partenariat avec l'Aguram	27
<b>Le Développement Economique</b>	29
Pares d'activités communautaires	30
Partenariats	31
<b>La Protection et la mise en valeur de l'environnement</b>	33
Le Plan paysage	34
La Gestion pastorale des pelouses calcaires	35
L'Elaboration de cartes de bruits	35
L'accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire	36
Signalétique d'intérêt communautaire– Fonds de Concours	37
<b>La gestion, l'élimination, et la valorisation des déchets</b>	39
<b>Logement et cadre de vie</b>	41
Le PLH	42
L'observatoire de l'habitat	42
Opération ravalement de façades	43
Le Pass Foncier	43
Diversification de l'offre de logements — Aide au surcoût foncier	44
L'opération programmée d'amélioration de l'habitat	45
L'espace info-énergie	46
Adhésion au fonds de solidarité pour le logement	46
Le comité local pour le logements des jeunes	47
Partenariat avec l'Agence Départementale d'information sur le logement de Moselle	47
<b>La Petite Enfance</b>	49
<b>Actions transverses</b>	51
Soutien de la CCPOM aux manifestations	52
Le Document de communication- « Projet de territoire »	53
Opération prêt à poster	53
Le Magazine d'Information Intercommunal-CCPOM'Le Mag	53

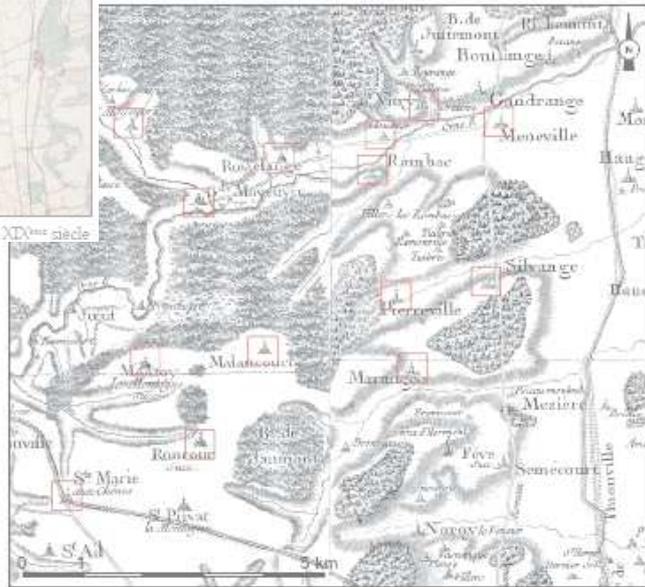




CCPOM - Edition Mai 2008 - SCAN 25 - IGN - Reproduction interdite



Extrait de la Mitruse de la carte d'Etat Major - Première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle



Extrait de la carte de Cassini - Deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle

CCPOM

# LA CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

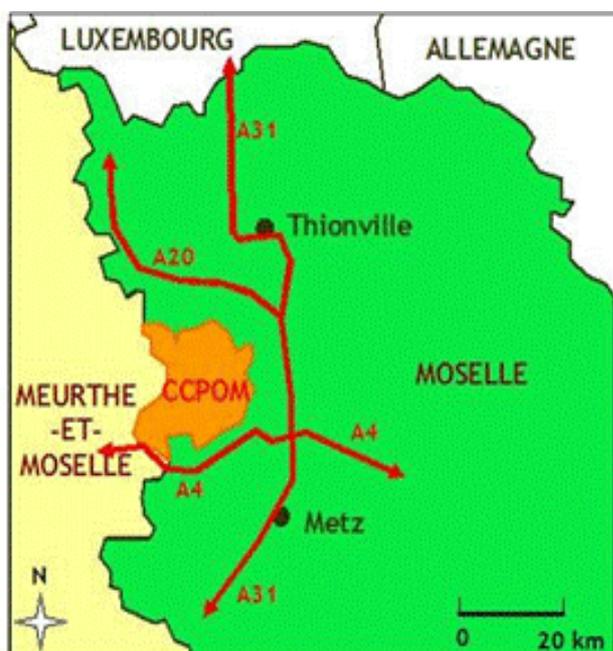
# Une Situation stratégique au cœur de l'aire urbaine Briey, Metz, Thionville

13 Communes se sont regroupées pour former la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle:

Amnéville  
Bronvaux  
Clouange  
Marange Silvange  
Montois la Montagne  
Moyeuve Grande  
Moyeuve Petite  
Pierrevillers  
Rombas  
Roncourt  
Rosselange  
Sainte Marie aux Chênes  
Vitry sur Orne



La CCPOM est la 1ère Communauté de Communes de Moselle par la taille ( en 4ème place au sein des Communautés d'Agglomération et des Communautés



## Des CHIFFRES qui parlent:

- 13** : nombre de communes composant la CCPOM
- 53 442** : nombre d'habitants
- 9 980** ha : superficie du territoire communautaire
- 535** : nombre d'habitants au km<sup>2</sup>
- 8 363 907 €** : montant du budget 2009 dont :
  - 7 110 892 € en fonctionnement
  - 1 253 015 € en investissement
- 3** : nombre de Parc d'activités communautaires

# Le fonctionnement de la Communauté de Communes

Il repose sur un conseil communautaire de 53 délégués des 13 communes (+23 suppléants) et un bureau communautaires qui comprend, auprès du Président, 13 Vice-présidents (un par commune).

## Comment sont élus les Conseillers Communautaires ?

Une représentation équilibrée est assurée en son sein puisque chaque commune y est représentée par un nombre de délégués titulaires et suppléants proportionnel à son importance démographique:

### Conseillers Titulaires :

- 2 représentants au minimum par commune (tranche de 0 à 1 999 habitants),
- 1 siège par excès, par tranches progressives
  - 1 000 de habitants (de 2 000 à 2 999 habitants),
  - 1 500 habitants (de 3 000 à 5 999 habitants),
  - 2 000 habitants (de 6 000 à 9 999 habitants),
  - 5 000 habitants (au dessus de 10 000 habitants).

### Conseillers Suppléants

*(Siègent au Conseil de Communauté, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des titulaires)*

- 1 suppléant pour la tranche de 0 à 2 999 habitants,
- 2 suppléants pour la tranche de 3 000 à 5 999 habitants,
- 3 suppléants au dessus de 6 000 habitants.

## CHIFFRES CLEFS

**53** : nombre de délégués communautaires (+23 suppléants),

**1** Président,

**13**: nombre de Vice-Présidents,

**6** : nombre de domaines de compétences différents.



## Quels sont les domaines de Compétences communautaires ?

- Aménagement de l'Espace,
- Développement économique,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Gestion, élimination, valorisation des déchets,
- Politique du logement d'intérêt communautaire,
- Communication.

La liste exhaustive des compétences figure dans les statuts de la Communauté de communes sont consultables sur le site internet [www.ccpom.fr](http://www.ccpom.fr)

# Les organes communautaires

## Le Conseil Communautaire

### AMNEVILLE:

#### Titulaires:

Mme GREVEN  
M. BRUXMEIER  
M. DOFFIN  
M. FREMERY  
M. ZIMOCHE, 2<sup>ème</sup> VP  
Mme BELLONI  
M. SCHREMER  
Suppléants:  
M. MITIDIERI  
M. DONADONI  
M. LOSZACH

### BRONVAUX:

#### Titulaires:

M. ARGUELLO, 11<sup>ème</sup> VP  
M. FAVIER  
Suppléants: M. LEMONT

### CLOUANGE:

#### Titulaires:

M. DIEDRICH, 1<sup>er</sup> VP  
Mme FERRARI  
M. GISMONDI  
M. CECCONI  
Suppléants:  
M. FURGONI  
M. TINTANET-DANGLA

### MARANGE-SILVANGE:

#### Titulaires:

M. BRUM  
M. MULLER, 6<sup>ème</sup> VP  
M. MEOCCI  
M. LALLIER  
Mme GREFF  
Suppléants:  
M. ROETTGER  
Mme BAUDOIN

### MONTOIS LA MONTAGNE

#### Titulaires:

M. VOLLE, 9<sup>ème</sup> VP  
M. CUCCIA  
Mme PIERRARD  
Suppléants: M. LAURENT

### MOYEUVE-GRANDE:

#### Titulaires:

Mme BARTOLETTI  
M. SANTARONI A.  
Mme CONTESE  
M. DROUIN, 3<sup>ème</sup> VP  
M. ROVIERO  
M. SANTARONI M.  
M. TIRLICIEN r  
Suppléants:  
M. CARIDDI  
M. GALLO  
Mme KIRCHE

### MOYEUVE PETITE

#### Titulaires:

M. SCHWEIZER, 12<sup>ème</sup> VP  
M. ZEIMETH  
Suppléants: M. HENRY

### PIERREVILLERS:

#### Titulaires:

M. SERREDSZUM, 8<sup>ème</sup> VP  
M. PELIZZARI  
Suppléants: M. LEFORT

### ROMBAS

#### Titulaires:

M. FOURNIER  
M. PIERON, 13<sup>ème</sup> VP  
M. BARTHELEMY  
M. RISSER  
Mme WAGNER  
Mme MORETTI  
M. AUBURTIN  
Mme BENCI  
Suppléants:  
M. SAUDRY  
Mme MACAIGNE  
Mme BALZER

### RONCOURT

#### Titulaires:

M. HALTER, 10<sup>ème</sup> VP  
M. BALTIERI  
Suppléants:  
M. CAZZANTI

### ROSSELANGE:

#### Titulaires:

M. MATELIC, 5<sup>ème</sup> VP  
M. SCHONS  
Mme SEEMANN  
M. DI GIANDOMENICO  
Suppléants:  
M. VISCERA  
Mme COANA

### SAINTE MARIE AUX CHÊNES

#### Titulaires:

M. KLAMMERS  
M. WATRIN, 4<sup>ème</sup> VP  
M. SUBTIL  
Mme CADONA  
Suppléants:  
M. ALBANESE  
M. VEDEL

### VITRY SUR ORNE:

#### Titulaires:

M. CORRADI, 7<sup>ème</sup> VP  
M. WEYANT  
M. VEGLIA  
Suppléants:  
M. GOEB

## Le Bureau Communautaire

### M. FOURNIER Lionel

#### Président

### M. DIEDRICH Claude

#### 1<sup>er</sup> Vice Président

*Développement Economique*

### M. ZIMOCHE Jean-Marie

#### 2<sup>ème</sup> Vice Président

*Gestion, Elimination et Valorisation des déchets*

### M. DROUIN René

#### 3<sup>ème</sup> Vice Président

*Logement et Cadre de Vie*

### M. WATRIN Roger

#### 4<sup>ème</sup> Vice Président

*Protection et Mise en valeur de l'environnement*

### M. MATELIC Vincent

#### 5<sup>ème</sup> Vice Président

*Finances et Personnel*

### M. MULLER Yves

#### 6<sup>ème</sup> Vice Président

*Suivi et Mise en œuvre du Projet de territoire*

### M. CORRADI Luc

#### 7<sup>ème</sup> Vice Président

*Communication*

*Mise en place de nouvelles compétences (petite enfance,...)*

### M. SERREDSZUM Jean-Marie

#### 8<sup>ème</sup> Vice Président

*Projets - Travaux - Infrastructures*

### M. VOLLE Michel

#### 9<sup>ème</sup> Vice Président

*Aménagement de l'espace (SCoT, ZAC, Réserves foncières,...)*

### M. HALTER Marcel

#### 10<sup>ème</sup> Vice Président

*Urbanisme*

### M. ARGUELLO Hervé

#### 11<sup>ème</sup> Vice Président

*Suivi et développement du S.I.G.*

### M. SCHWEIZER Christian

#### 12<sup>ème</sup> Vice Président

*Développement durable et Nouvelles énergies*

### M. PIERON Robert

#### 13<sup>ème</sup> Vice Président

*Technologies de l'information et de la communication  
Réseau très haut débit*

# Les Commissions

Les Commissions mises en place lors de la séance du Conseil Communautaire du 23 juin 2008 permettent de couvrir toutes les compétences exercées par la communauté de communes. Elles réunissent des élus membres du Conseil communautaire mais aussi des élus qui ne siègent pas au conseil communautaire mais qui ont souhaité participer à leurs travaux.

	Vice-Présidents	Membres
<b>Développement économique</b>	<b>M. DIEDRICH</b>	M.ARGUELLO, Mme DALCENGIO, M. MEOCCI, M. VOLLE, M. SANTORONI A., Mme NINFEI, M. LEFORT, M.PIERON, M. CAZZANTI, Mme SEEMANN, M. WATRIN
<b>Projets Travaux Infrastructures</b>	<b>M. SERREDS-ZUM</b>	M. SCHREMER, M.HACQUARD, M.GISMONDI, M.KOMARNICKI, M. CUCCIA, M. SANTARONI, Mme MARINACCI, M. LEFORT, M. AUBURTIN, M. HALTER, M.VISCERA, M. WEYAND, M. MULLER
<b>Gestion Elimination Valorisation des déchets</b>	<b>M. ZIMOCH</b>	Mme GREVEN, M.RICHARD, M.GENTILE, M.LINDEN, M. CUCCIA, Mme KAISER, M. ZEIMETH, M. PELIZZARI, Mme BALZER, M. COVALCIQUE, M.SCHONS, M. BALTIERI
<b>Protection Mise en valeur de l'environnement</b>	<b>M. WATRIN</b>	Mme GREVEN, M.LEMONT, M.CECCONI, Mme GREFF, Mme PIERRARD, M. SANTARONI M., M. HENRY, M. SUBTIL, M.RISSER, Mme STAEHLE, M. SUBTIL, M.SCHONS
<b>Finances Personnel</b>	<b>M. MATELIC</b>	M. ZIMOCH, M.ARGUELLO, M.TINTANET-DANGLA, Mme WEIDER, M. CUCCIA, Mme ROVIERO, Mme MARINACCI, M.BARTHELEMY, M. HALTER, M.DI GIANDOMENICO, M. CAYRE
<b>Communication</b>	<b>M. CORRADI</b>	M.ARGUELLO, Mme FERRARI, Mme GREFF, M. LAURENT, M. DARTIGUES, M. SCHWEIZER, M. LEFORT, Mme MACAIGNE, M. BALTIERI, Mme SEEMAN, Mme KIRCHE
<b>Technologie de l'Information et de la communication et réseau très haut débit</b>	<b>M. PIERON</b>	M. CAMPAGNOLO, Mme LAMY, M.SERAFINO, M.HECQUET, M. JUGEL, M. MIRITSCH, M. HENRY, M. RICCIARINI, M.WEILER, M. FREMERY
<b>Logement Cadre de vie Gens du voyage</b>	<b>M. DROUIN</b>	M.ARGUELLO, Mme CADONA, Mme GREFF, Mme PIERRARD, Mme CONTESE, Mme NINFEI, Mme CONTI, M.WAGNER, M. HALTER, M. DI GIANDOMENICO, Mme HAFFNER
<b>Aménagement de l'espace, Schéma directeur, ZAC, réserves foncières</b>	<b>M. VOLLE</b>	M. HAJDRYCH, M.GENCO, Mme NOEL, M. VOLLE M. TIRLICIEN, M.ZEIMETH, M. PELIZZARI, M.SAUDRY, Mme STAEHLE, M.CASTELAIN, M.ARGUELLO
<b>Urbanisme</b>	<b>M. HALTER</b>	M. CAMPAGNOLO, M.FURGONI, M.MEOCCI, M. BATTISTINI, Mme CONTESE, Mme MARINACCI, M. LEFORT, M.MARRELLA, M.SCHONS, M.ARGUELLO
<b>Suivi et Développement du SIG</b>	<b>M. ARGUELLO</b>	M.FURGONI, M.HECQUET, M. BATTISTINI, M. GALLO, M.ZEIMETH, M.PIERON, M. HALTER, M.SCHONS, M. CAMPAGNOLO
<b>Développement durable, Energies nouvelles</b>	<b>M. SCHWEIZER</b>	M.LEMONT, M.MANFRIN, M. LALLIER, M. JUGEL, Mme BARTOLETTI, M.HENRY, M.MORETTI, M. CAZZANTI, M. VEGLIA, M. DOROSZEWSKI, M.VISCERA
<b>Suivi et mise en œuvre du Projet de territoire</b>	<b>M. MULLER</b>	M.ARGUELLO, M. FIUMARA, Mme TOUSSAINT, M. VOLLE, Mme ANGOTTI, Mme NINFEI, M. PELIZZARI, Mme KEUVREUX, Mme STAEHLE, Mme TARNAWSKI, Mme ORY

# Activités des organes communautaires

## Le Conseil communautaire

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales il exerce les attributions suivantes:

- vote du budget,
- institution et fixation des taux au tarifs des taxes et redevances,
- Approbation du compte administratif,
- Modification des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la communauté de communes,
- adhésion à un établissement public,
- délégation et gestion d'un service public,
- disposition portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de la politique de la ville.

En 2009, il s'est réuni 4 fois et a adopté 18 délibérations.

## Le Bureau Communautaire

Il exerce les attributions qui lui ont été déléguées par le conseil communautaire lors de sa réunion du 14 avril 2008.

En 2009 il s'est réuni 12 fois et a adopté 78 décisions.



## Le Président Et les Vice-présidents

Ils exercent les attributions qui leur ont été délégués par le conseil Communautaire lors de sa réunion du 14 avril 2008.

En 2009, le Président a pris 34 décisions dans le cadre de cette délégation.



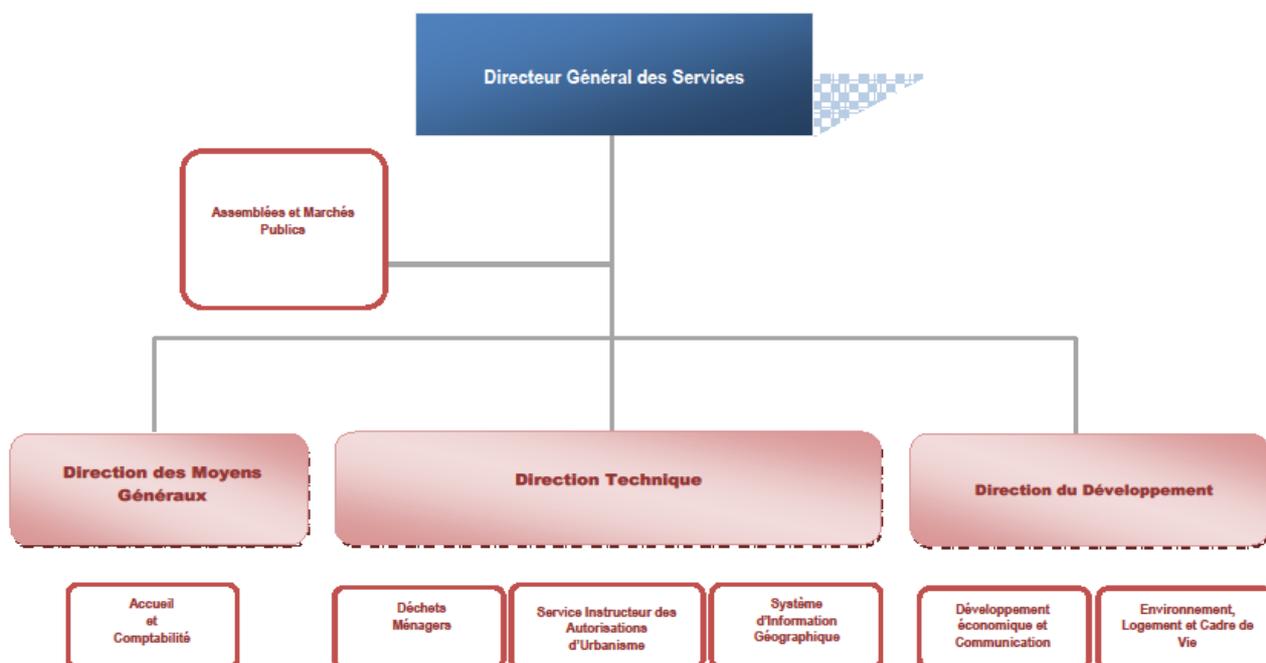
CCPOM

MOYENS HUMAINS  
ET FINANCIERS

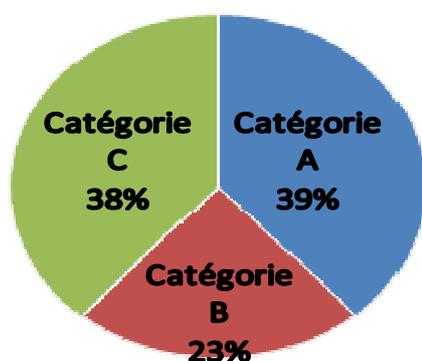
# Les Services de la Communauté de Communes

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur 2 sites à ROMBAS:

- 34, Grand Rue: Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels
- Rue Alexandrine: Service Instructeur des Autorisations d'Urbanisme et Service d'information Géographique.



## Répartition des agents par catégorie



Des CHIFFRES qui parlent :

13: nombre d'agents,

61,54%: part des agents de la fonction publique territoriale,

part femmes/hommes:

Femmes: 69.23%

Hommes: 30.77%

36 ans: moyenne d'âge,

22 : nombre de journées de formation en 2009

## Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, la communauté de communes ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du comité technique Paritaire, de la Commission Administrative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

## Dématérialisation

La loi du 13 août 2004 a introduit, dans le Code Général des collectivités territoriales, une disposition selon laquelle la transmission des actes au représentant de l'Etat dans le département peut s'effectuer par voie électronique.

Consciente que la transmission traditionnelle sous format papier génère:

- d'importantes manipulations,
- des coûts d'affranchissement conséquents,
- des sources d'erreurs (égarement de dossiers, retard de courrier...)

La CCPOM a retenu cette possibilité de dématérialisation dès 2007. Elle a décidé de retenir à cet effet, un site de télétransmission agréé par le Ministère de l'Intérieur, en l'occurrence la Société CDC-FAST

### Des CHIFFRES qui parlent:

En 2009

**142** actes administratifs ont été télétransmis :

**34** Décisions du Président

**78** Décisions du Bureau Communautaire

**11** Délibérations du Conseil Communautaire

**19** Arrêtés

**1** Convocation envoyée

### Les actes concernés par la dématérialisation sont :

- Les actes « administratifs » : délibérations du Conseil Communautaire, décisions du président, décisions du Bureau Communautaire, arrêtés et conventions, accompagnés des pièces nécessaires à l'exercice du contrôle de légalité (pièces jointes),

- Les convocations aux élus : pour le conseil communautaire notamment.

### Les avantages de la dématérialisation:

- Une simplification des échanges,
- Des économies (réduction des coûts d'affranchissement, d'impression),
- Un échange sécurisé,
- Un gain de temps résultant d'une accélération des échanges avec la préfecture.

# Finances

**Le Budget 2009 a été adopté le 30 mars 2009 et a fait l'objet de deux décisions modificatives (Décision modificative n° 1 adoptée le 30 Juin 2009 et Décision modificative n° 2 adoptée le 13 Octobre 2009).**

La présentation synthétique des comptes pour 2009 permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire:

Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2009 se sont élevées à 8 851 K€.

Elles se répartissent comme suit:

Recettes de Fonctionnement (hors produits exceptionnels)	7917K€	89,45%
Recettes d'investissement	934K€	10,55%

Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2009 se sont élevées à 8 363 K€.

Elles se répartissent comme suit:

Dépenses de Fonctionnement	7110K€	84,69%
Dépenses d'investissement	1 253K€	15,31%

## Les Recettes Budgétaires et la fiscalité communautaire

**Les recettes réelles** (hors emprunts) de la Communauté de Communes **proviennent** :

des **contribuables** locaux, par le biais du produit:

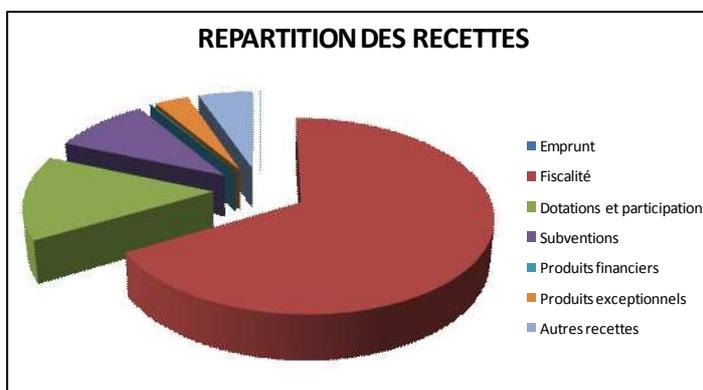
- des quatre impôts directs locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle,
- de la taxe professionnelle de zone
- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

de l'**Etat**, au titre

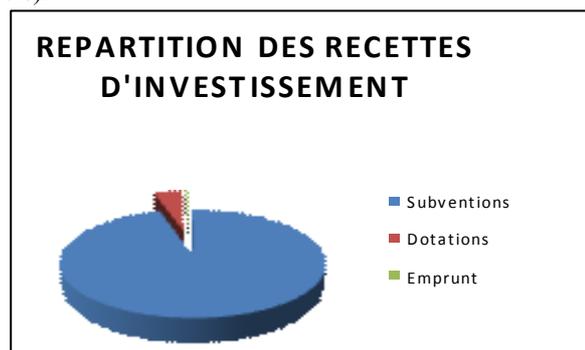
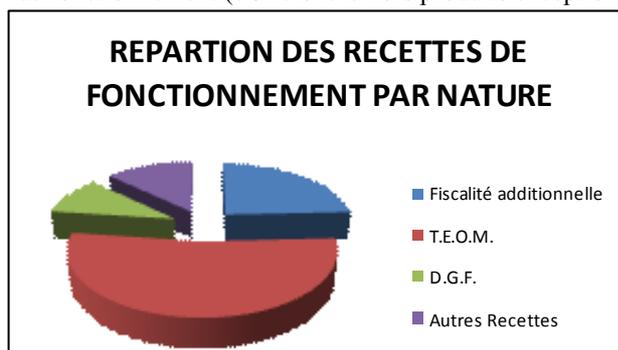
- de la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité),
- des allocations du Fonds de Compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement.

d'**entités** diverses

- Union Européenne,
- Autres collectivités Département, Région,



En 2009, les contribuables locaux, au travers des impôts directs (1 929 364 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (4 196 226 €), ont participé pour 77,36 % (85 % en 2001, 80 % en 2002, 78.5 % en 2003, 75,61 % en 2004, 76,03 % en 2005 et 76.26% en 2006, 75,71 % en 2007 et 75,17 en 2008) aux recettes de fonctionnement (7 917 847 € hors produits exceptionnels).



Il convient toutefois, de noter que le prélèvement fiscal opéré par la Communauté de Communes sur le contribuable local en 2009 reste faible comparé aux E.P.C.I. de notre catégorie :

Comme pour tous les groupements de communes à fiscalité propre qui l'ont instauré, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une recette fiscale conséquente pour la Communauté de Communes.	Taux CCPOM pour:	Taxe d'habitation	0,848%
		Taxe sur le Foncier bâti	0,961%
		Taxe sur le foncier non-bâti	4,72%
		Taxe professionnelle	0,841%

**En 2009, son produit s'est élevé à 4 169 226 € soit 53 % (50,50% en 2008) des recettes de fonctionnement.**

La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle élevée à 794 606 € et représente 10,04 % des recettes de fonctionnement (10,40% en 2008).

## Les Dépenses

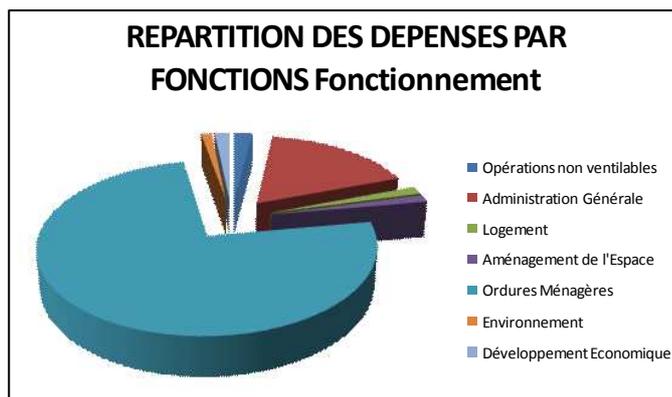
En opération réelles, le total des dépenses de la Communauté de Communes s'est élevé, en 2009, à 8 363 907,53 €.

Elles sont constituées :

des dépenses de fonctionnement pour	7 110 892,52 €
des dépenses d'investissement pour	1 253 015,01 €

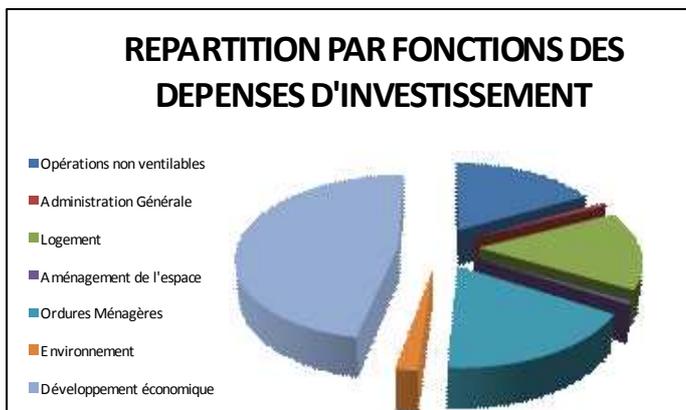
**Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit:**

- Charges générales et Charges financières	1 228 572 €	17,28 %
- Collecte et traitement des déchets	5 316 256 €	74,76 %
- Interventions économiques	120 684 €	1,70 %
- Logement	107 025 €	1,50 %
- Environnement	86 000 €	1,21 %
- Aménagement de l'espace	99 390 €	1,40 %
- Opérations non ventilables	152 965 €	2,15 %



**Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit:**

- Charges générales et Charges financières	1 228 572 €	17,28 %
- Collecte et traitement des déchets	5 316 256 €	74,76 %
- Interventions économiques	120 684 €	1,70 %
- Logement	107 025 €	1,50 %
- Environnement	86 000 €	1,21 %
- Aménagement de l'espace	99 390 €	1,40 %
- Opérations non ventilables	152 965 €	2,15 %



**Les charges financières** intérêts de la dette) s'élèvent à 152 965,13 €.

**Le Remboursement du capital de la dette** s'élève à 215 617,85 €.



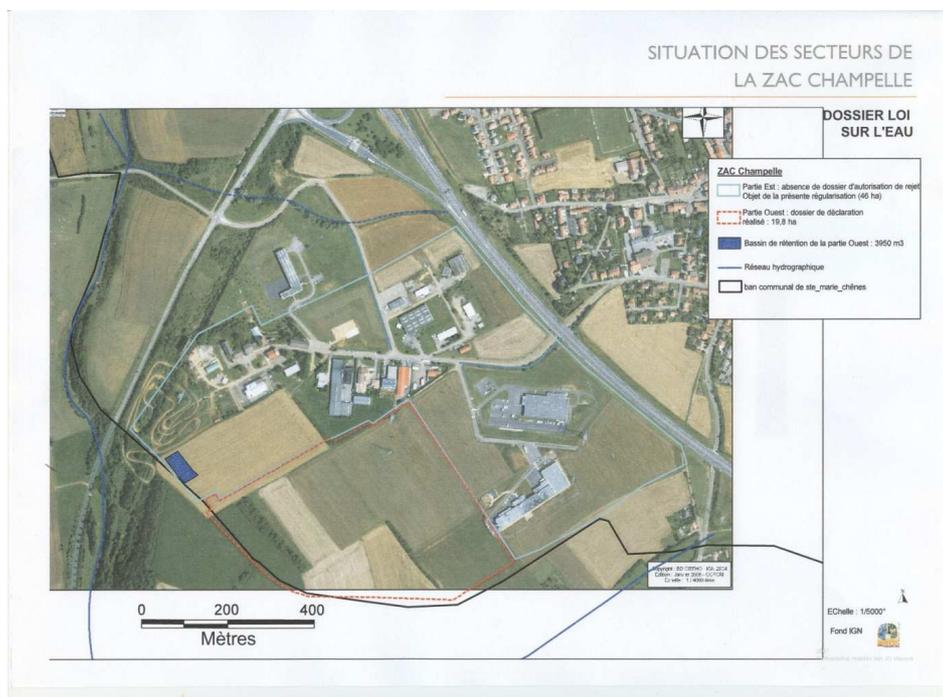


# CCPOM L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

# La création d'une Z.A.C. d'intérêt communautaire en vue du développement du parc d'activités communautaire « Champelle »

La Z.A.C. de Champelle a été créée par décision communautaire du 26 juin 2003. Située sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes, elle couvre une superficie de près de 39 ha en bordure de l'autoroute A.4 et en prolongement d'une zone industrielle existante. Le projet prévoit notamment l'accueil d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de logistique.

Le dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement (Loi sur l'eau) a été réalisé en 2006 et complété par un volet relatif au titre de la Loi sur l'eau en 2007.



La DDASS, consultée pour avis, impose l'avis d'un hydrogéologue agréé sur le projet (janvier 2007).

Sur les exigences de cette dernière, les rejets de la ZAC Champelle et ceux de la zone d'activités de Sainte Marie-aux-Chênes, deux zones contiguës, doivent faire l'objet de dossiers de régularisation.

Deux bureaux d'études ont été sélectionnés pour l'établissement de ces dossiers de déclaration et de régularisation.

La Réalisation de ces études a nécessité la mise en place d'une convention tripartite, établie entre le SIAOA, la commune de Sainte Marie-aux-Chênes et la CCPOM, qui fixe les engagements et obligations de chacune des parties (février 2008).

Un second dossier d'autorisation, revu et corrigé, en fonction des exigences de la DDAF, a été transmis pour instruction au titre de la Loi sur l'eau.

Le dossier était toujours en cours d'instruction, à la DDAF, au 31/12/2009.

La finalisation du dossier de réalisation de la ZAC est subordonnée à l'autorisation au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau),

# La création d'une Z.A.C. en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de «Ramonville»

La Z.A.C. de Ramonville a été créée par décision communautaire du 12 octobre 2004. Située sur les communes de Rombas, Pierrevillers et Marange-Silvange, elle couvre une superficie de près de 80 ha entre l'actuelle R.N.52 et le projet de V.R.52. Le projet concerne notamment l'accueil d'activités tertiaires, commerciales et industrielles/artisanales.

La C.C.P.O.M. a fait publier le bilan de la concertation de la procédure ZAC, le 15 janvier 2007.

Il est rappelé que la procédure ZAC ne pourra aboutir qu'après la révision du PLU de Pierrevillers.

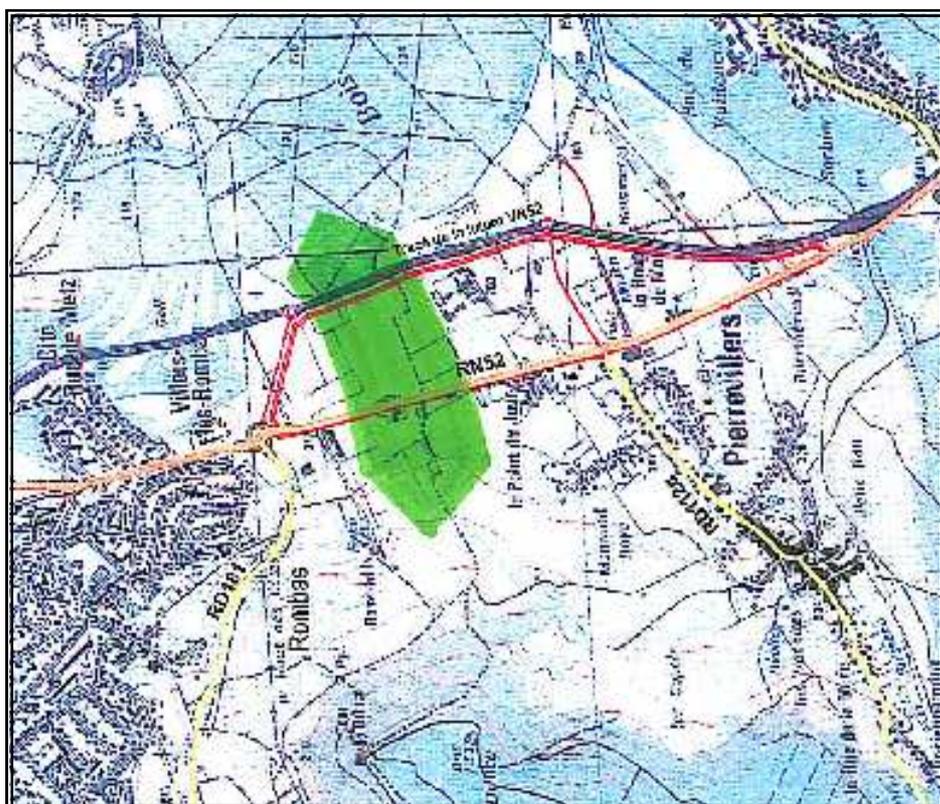
La Commune de Pierrevillers a arrêté son projet de PLU par délibération le 12 septembre 2007 et transmis ce dernier, pour avis, au syndicat mixte de l'élaboration et du suivi du SCOTAM.

Le syndicat mixte en charge de l'élaboration et du suivi du SCOTAM s'est prononcé défavorablement, le 10/01/2008, sur le dossier de demande de dérogation dans le cadre de la révision du PLU de Pierrevillers.

Des réunions de clarification se sont succédées en 2008 avec le SCOTAM et la DIREN pour la prise en compte des exigences de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement).

Une ultime réunion s'est tenue en Préfecture, en décembre 2009, avec l'ensemble des services concernés pour matérialiser l'impact des corridors écologiques édictés dans la DTA dont le but est d'éviter une continuité urbaine.

Il convient donc de mettre à jour l'étude d'impact ainsi que le plan d'aménagement de la zone qui se trouve, de fait, fractionnée en deux parties.



# L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

La CCPOM participe activement, depuis sa création (en octobre 2006), aux travaux menés par le syndicat mixte du SCOTAM en vue de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine.

## FAITS MARQUANTS:

- Consolidation du diagnostic,
- Lancement de la politique de communication du Syndicat Mixte,
- Échanges avec les SCOT en Lorraine.

## 2009: Année de consolidation du diagnostic

**Réunions à 5 reprises de chacune des 3 commissions d'études et de réflexions du Syndicat Mixte de décembre 2008 à mai 2009.**

Les travaux de ces commissions ont été alimentés par les éléments de diagnostic apportés par l'AGURAM.

Elles ont abordé des analyses thématiques notamment sur le développement économique, le paysage, les services et équipements, la démographie, l'eau et la biodiversité, la densité et les formes urbaines, l'habitat, la maîtrise énergétique et l'air.

**Séminaire du 29 juin 2009 à Fey :**

Il a acté les 4 chantiers d'avenir (l'attractivité du territoire, la mobilité, la dynamique urbaine et la qualité environnementale),

Présentation des enjeux issus des premiers travaux thématiques

**Fin décembre 2009 : Réception du diagnostic prospectif du SCOTAM réalisé par l'Agence d'Urbanisme (AGURAM) ;**

Ce diagnostic fait suite aux travaux présentés dans les 3 Commissions d'études et de réflexion qui se sont réunies de décembre 2008 à mai 2009.

Le diagnostic de territoire constitue le socle du projet SCOTAM : il éclaire les choix politiques futurs. Il a pour objet de mettre en lumière les caractéristiques clés du SCOTAM, ses forces et ses faiblesses, tout en dégagant des tendances et des pistes d'avenir.

**Parallèlement à ces événements :**

**Poursuite de l'association des personnes publiques aux réflexions du SCOTAM :**

Afin d'alimenter et de partager les travaux et les réflexions sur le diagnostic territorial, le Syndicat mixte a poursuivi les rencontres avec les Personnes Publiques Associées à l'élaboration du SCOTAM (services du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général de la Moselle, les services de la DRE et de la DIREN) ;

**Réception auprès de la Chambre d'agriculture de Moselle d'une étude commandée sur les filières agricoles sur le territoire du SCOTAM**

## Lancement de la politique de communication du Syndicat Mixte

Fin 2009, le Syndicat mixte a lancé un marché afin de débiter la réalisation des premières actions de communication. Il est prévu la réalisation la charte graphique du Syndicat mixte (comprenant la conception du logo), la conception du site Web, du bulletin d'information et des planches d'exposition du Syndicat mixte.

## Echange avec les SCOT en Lorraine

### - Inter-SCOT, première réunion des représentants des structures porteuses de SCOT en Lorraine :

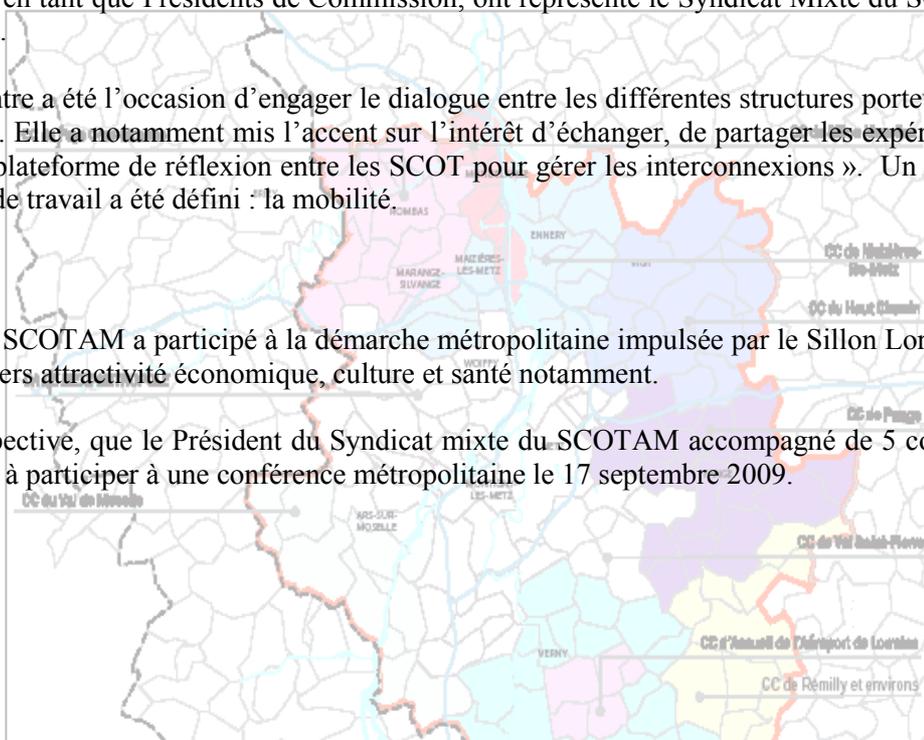
Sur invitation du SCOT des Vosges Centrales, le premier SCOT approuvé en Lorraine, une première rencontre entre les représentants des SCOT Lorrains s'est déroulée à Epinal le 27/11 dernier. Messieurs HASSER et VOLLE, en tant que Présidents de Commission, ont représenté le Syndicat Mixte du SCOTAM à cette occasion.

Cette première rencontre a été l'occasion d'engager le dialogue entre les différentes structures porteuses de SCOT en Lorraine. Elle a notamment mis l'accent sur l'intérêt d'échanger, de partager les expériences et de « créer une plateforme de réflexion entre les SCOT pour gérer les interconnexions ». Un premier thème commun de travail a été défini : la mobilité.

### - Sillon Lorrain :

Le Syndicat mixte du SCOTAM a participé à la démarche métropolitaine impulsée par le Sillon Lorrain dans le cadre des ateliers attractivité économique, culture et santé notamment.

C'est dans cette perspective, que le Président du Syndicat mixte du SCOTAM accompagné de 5 collaborateurs a été convié à participer à une conférence métropolitaine le 17 septembre 2009.



### Des CHIFFRES qui parlent:

- **17** : nombre d'avis émis concernant des demandes de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou de zones agricoles,
- **6**: nombre d'avis prononcés concernant des projets de plans locaux d'urbanisme (PLU),
- **1 202 543,81 €** : Budget 2009 du Syndicat Mixte du SCOTAM.

### PERSPECTIVES POUR 2010

- Débuter la concertation avec la population et les Personnes Publiques Associées : réunions et expositions publiques,
- Mise en œuvre de la politique de communication (mise en ligne du site Web, diffusion d'un bulletin d'information),
- La tenue de « chantiers prospectifs »,
- État initial de l'environnement

# Le Projet de Territoire

La Communauté de Communes a élaboré, en 2005, son projet de territoire constitué d'un document cadre et d'un programme d'actions prioritaires à court et moyen terme donnant les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 3 années qui ont suivi.

En 2009, ce programme d'actions arrivant à échéance, la Communauté de Communes a procédé à son évaluation.

Ce travail a consisté :

- à apprécier, en s'appuyant sur des indicateurs objectifs, le niveau de réalisation ou de mise en œuvre opérationnelle des axes prioritaires et des actions qui les composaient
- à organiser un cycle de rencontres avec les Maires des communes membres de la CCPOM (d'avril à octobre 2009)

Ce travail préalable a permis d'élaborer un document de communication de 43 pages intitulé « EVALUER... ». Fiche après fiche, le document passe en revue toutes les actions en rappelant leurs objectifs, leurs motivations et dresse un tableau composé d'indicateurs qui permettent d'apprécier l'état d'avancement de chaque action.

Des rencontres ont ensuite été organisées, dès septembre 2009, avec les conseils municipaux, réunions au cours desquelles a été présenté le document intitulé « Evaluer ... ». Cette période de rencontre s'est achevée fin décembre.



En parallèle, la CCPOM a proposé, en partenariat avec le Carrefour des Pays Lorrains, une formation dans un but de sensibiliser et d'informer les élus à la démarche du projet de territoire .

Le contenu de la formation a été adapté aux attentes de notre territoire, l'ordre du jour a été le suivant :

- Un projet territorial, pourquoi ?
- Les étapes de sa mise en œuvre,
- Des conditions de réussite,
- Zoom sur la situation de la CCPOM.

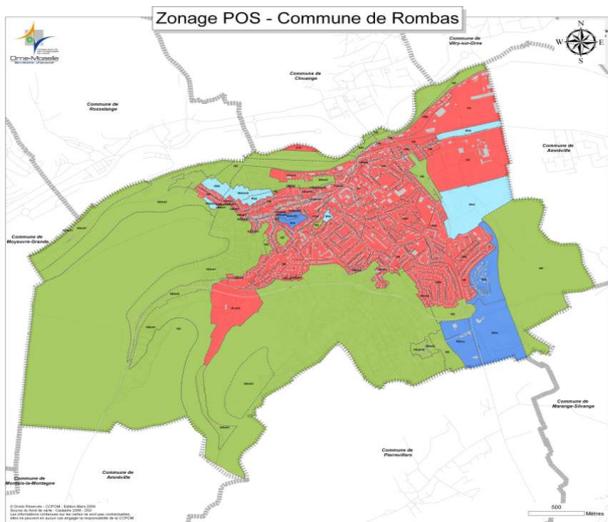


# Service d'information géographique

L'année 2009 a été consacrée à des missions de gestion de données, production de documents, suivi et maintenance des logiciels cartographique et de bases de données.

- **Gestion et mise à disposition des données.**

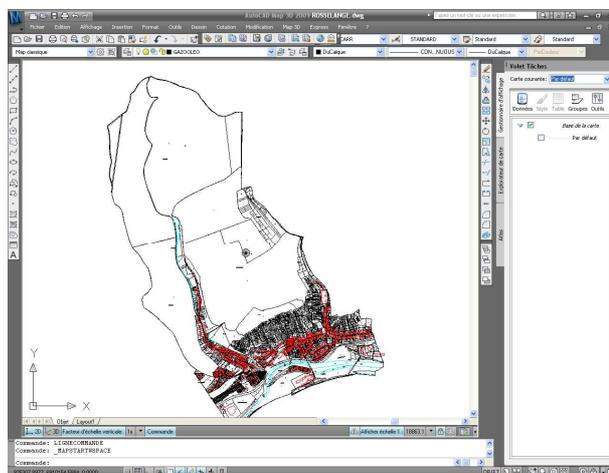
Une bibliothèque de carte a été créée et mise à disposition des administrés sur le site de la CCPOM [www.ccpom.fr](http://www.ccpom.fr).



Exemple : aperçu du POS de la commune de Rombas

- **Achat d'Autocad Map**

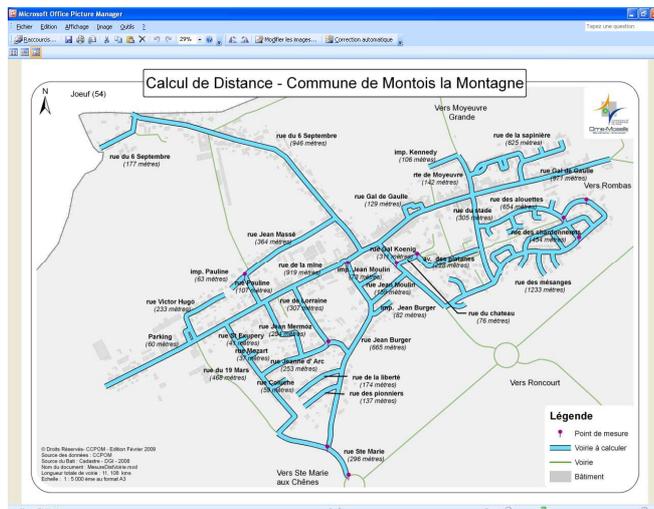
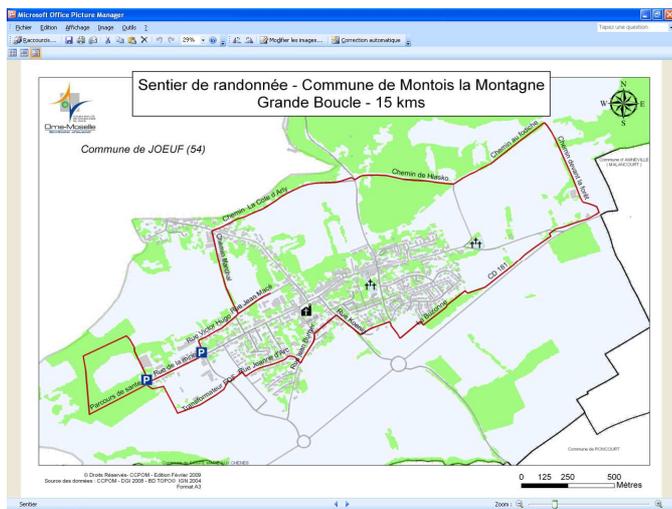
Le service SIG a fait l'acquisition d'un logiciel courant de Dessin Assisté par Ordinateur (D.A.O.) en complément des logiciels de cartographie déjà en place à la CCPOM. Ce logiciel permet notamment une meilleure gestion et intégration des données cadastrales dans le SIG.



Exemple : aperçu de l'application

- **Production de cartes**

Le service SIG édite des cartes thématiques pour les besoins des communes. Ces cartes sont destinées aux services communaux pour leurs projets en général.



Exemples: cartographie des sentiers de randonnée et calcul de longueur de voirie sur la commune de Montois la Montagne

# Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (S.I.A.U.)

Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, au traitement des taxes d'urbanisme et au suivi des dossiers contentieux.

## Instruction des dossiers d'urbanisme

### Des CHIFFRES qui parlent:

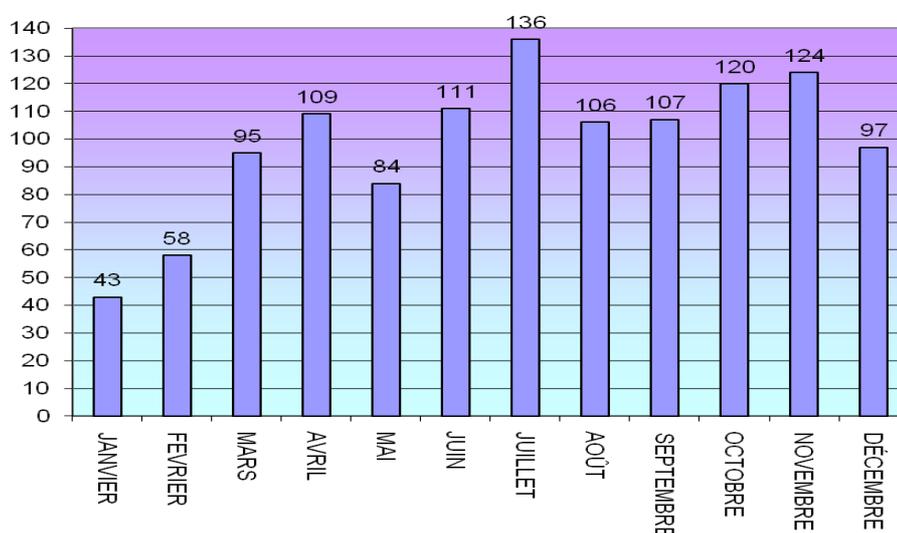
**1190:** nombre de demandes d'autorisations d'urbanisme enregistrées par le service pour les douze communes de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle dont:

**310:** nombre de permis de construire,  
**605:** nombre de Déclarations Préalables,  
**257:** nombre de Certificats d'urbanisme,  
**8:** nombre de permis d'aménager,  
**10:** nombre de permis de démolir.

En 2009, le SIAU a instruit deux lotissements (l'un à vocation d'activités, l'autre à vocation principale d'habitation) :

- Lotissement Marange-Silvange  
« Jailly II » 9 parcelles
- Lotissement Marange-Silvange  
« Seille Andennes » 115 parcelles

La répartition mensuelle de ces demandes toutes communes confondues, s'établit comme suit :



# Partenariat avec l'AGURAM

Dans le cadre du partenariat avec l'AGURAM, cet organisme a apporté son assistance technique aux services communautaires dans un certain nombre de domaines:

- Réalisation d'un observatoire de l'habitat
- Réalisation d'un observatoire Economique,
- Participation au comité de pilotage du Plan Paysage
- Réalisation d'une étude diagnostic des dessertes en transport en commun



PARC D'ACTIVITES CHAMPELLE - STE MARIE AUX CHENES



CCPOM

# LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

# Le Développement Economique

La communauté de communes du Pays Orne Moselle a placé le développement économique au centre de ses priorités.

Trois zones d'activités économiques sont de la compétence de la communauté de communes:

- le parc d'activités communautaire « Belle-Fontaine » situé sur le territoire des communes de CLOUANGE et ROSSELANGE d'une superficie de **32 ha** dont **10,50 ha commercialisables** et **6,68ha commercialisés**.

- le parc d'activités communautaire « Deux Rivières » situé sur le territoire de MOYEUVRE-GRANDE et ROSSELANGE d'une superficie de **5,5 ha** dont **4,83 ha commercialisables** et **4,17 ha commercialisés**.

- le parc d'activités communautaire « Champelle » situé sur le territoire de SAINTE MARIE AUX CHÊNES d'une superficie de **43 ha** dont **19,90 ha commercialisables** et **2,75 ha commercialisés**.



## Des CHIFFRES qui parlent:

**520** : nombre d'emplois sur les P.A.C.,

**491 530 €** : montant de la taxe professionnelle de zone perçue sur les P.A.C.,

**Plus de 30 ha** : surface commercialisable sur les 3 Parcs d'activités communautaires,

**2** : nombre de terrains vendus en 2009,

**1** : cellule louée dans le bâtiment d'accueil du parc d'activités Belle Fontaine,

**587 306,99 €**: montant investi sur les P.A.C.,

**762 411,47 €**: montant des subventions perçues pour les travaux réalisés sur les P.A.C.

## FAITS MARQUANTS:

Réalisation de Plate-forme sur le parc d'activités communautaire Champelle (*Travaux en cours*)

Construction d'un Hôtel d'entreprise sur le parc d'activités communautaire Champelle (*Travaux non commencés pour accuse de diagnostic archéologique*)

Travaux de sécurisation des Parcs d'Activités communautaires Belle Fontaine (*Travaux réceptionnés le 27/05/2009*) et Deux Rivières (*Travaux réceptionnés le 30/10/2009*)

Cessions de terrains sur les PAC Belle Fontaine à la SARL SICAMO (Point Vert le Jardin) et à la SCI Michael (Lorraine Gaz Service)

Ouverture de Lorraine Gaz Service sur le PAC Belle Fontaine.

Renouvellement du marché « Entretien des Espaces Verts » effectué en juillet 2009 et attribué aux sociétés VERTS PAYSAGES et AMENAGEMENT (lot1) et ASSERPRO (lot2)





# PARTENARIATS

## Convention avec le Club Entrepreneurial

La CCPOM a renouvelé le partenariat engagé avec l'association « le Club Entrepreneurial » à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention. Dans le cadre de cette dernière, deux manifestations ont été organisées :

- Une rencontre d'affaires inter-entreprises, le 27 avril 2009 à Vitry-sur-Orne
- Un petit-déjeuner « inter-entreprises » ,le 14 décembre 2009 au sein de l'entreprise Lorraine Gaz Service, installée sur le PAC Belle Fontaine.



### Des CHIFFRES qui parlent:

**1000 €** : montant de la participation annuelle versée au « Club Entrepreneurial »,

**2500 €** : montant de la subvention versée à ISEE-TECH,

**17** : nombre de projets ayant bénéficié d'un prêt d'honneur de la PFIL,

**19** : nombre de créateurs ou repreneurs, dont 42 % de femmes, bénéficiaires de prêts d'honneur,

**75 500 €**: montant des prêts d'honneurs attribués en 2009,

**26**: nombre d'emplois créés ou consolidés grâce à l'intervention de la PFIL,

**7 600 €**: montant de la subvention annuelle versée à HOME GAL,

**2 400 €**: montant de la subvention annuelle versée à la PFIL.

## Adhésion à l'association de préfiguration de la fondation

### « ISEETECH »

La CCPOM a renouvelé son adhésion à l'association de préfiguration d'ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques). Dont l'objectif est de valoriser et de renforcer les compétences et les synergies entre les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche et le tissu économique.

## HOME GAL et la PFIL

Depuis 2002, un partenariat est engagé entre la CCPOM et HOME GAL, structure qui gère la pépinière d'entreprises du Bassin de Briey-Homécourt et de la vallée de l'Orne (Moselle et Meurthe-et-Moselle) ainsi que la plate-forme d'initiative locale couvrant ce même territoire.

Ce partenariat permet:

- d'accueillir et d'accompagner des porteurs de projets, créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises et la mise en œuvre de tous moyens pour leur permettre de faire aboutir leur projet (permanences délocalisées...),

- d'assurer des permanences tournantes hebdomadaires délocalisées dans les communes membres de la CCPOM disposant de tuteurs Techniques,

- d'apporter son assistance aux projets de développement des entreprises existantes,

- d'assurer l'animation économique du tissu des entreprises locales,

- d'assurer, par l'intermédiaire de la Plate-Forme d'Initiative Local (PFIL) l'ingénierie financière au service de la création d'entreprises (prêts d'honneur).

En 2009, ce partenariat a été de nouveau formalisé par la passation d'une convention et le versement d'une participation financière aux dépenses de fonctionnement d'HOME GAL pour un montant de 7 600 € et d'un montant de 2 400 € pour la PFIL.

Depuis la mise en œuvre de ce partenariat, HOME GAL, a apporté son aide, à travers la PFIL, à la création de nombreuses entreprises sur notre territoire.





CCPOM

LA PROTECTION ET  
LA MISE EN VALEUR  
DE L'ENVIRONNEMENT

# La Protection et la mise en valeur de l'environnement

La protection et la mise en valeur de l'environnement figurent parmi les compétences optionnelles qui ont été retenues par la communauté de communes du Pays Orne Moselle lors de sa création, en 2000.

Dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire, les communes membres ont délimité, comme suit les contours de cette compétence:

- « la maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagements paysagers » qui sont de nature à valoriser le territoire tels que:
  - l'aménagement des berges des cours d'eau situés sur le territoire communautaire,
  - l'accompagnement paysager des grandes infrastructures routières,
  - la mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire,
- dans le cadre de « la prise en compte, en concertation avec l'O.N.F., de certains aménagements forestiers »: la mise en valeur des sentiers pédestres et équestres
- Dans le cadre de la mise en œuvre « d'actions de lutte contre les pollutions »: la réalisations d'études ayant pour objet de définir:
  - les mesures préventives,
  - les moyens à mettre en œuvre,
  - les modalités de sensibilisation du public, en vue de lutter contre la pollution des eaux.

Par ailleurs, à l'occasion de la modification des statuts qui est intervenue en mars 2007 a été rajouté l'établissement des cartes de bruits et des plans de préventions du bruit dans l'environnement prévus par le décret du 24 mars 2006.

## FAITS MARQUANTS 2009

- Recrutement d'un agent de développement pour la mise en œuvre du plan paysage,
- Aménagement des entrées de ville d'Amnéville et de Sainte Marie aux Chênes,
- Raccordement sur Moyeuve-Grande de la piste cyclable des Berges de l'Orne,
- Poursuite du partenariat avec la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, la Commune de Fontoy et le conservatoire des sites lorrains pour la gestion des pelouses calcaires.



## Le Plan Paysage

La communauté de communes s'est engagée, en 2006, dans l'élaboration d'un plan paysage afin de mieux connaître les spécificités de son territoire, de le comprendre et d'anticiper son évolution.

Ce plan paysage, qui constitue un cadre de référence non réglementaire pour une gestion globale du paysage à l'échelle intercommunale (réflexions d'aménagement, de développement, d'urbanisme, prise en compte des espaces forestiers...), a été élaboré en 2007 et a été adopté début 2008.

Un contrat paysage a, ensuite, été élaboré afin de formaliser, outre l'ensemble des partenaires de la CCPOM (Etat, Région Lorraine, Département de la Moselle) l'articulation technique et financière de la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre du plan paysage.

Il s'agit de donner un cadre contractuel à la mise en œuvre des orientations et du programme d'actions du

Plan Paysage.

Un agent de développement a été recruté, en mai 2009, dans le cadre de ce contrat paysage.

La Communauté de Communes et les communes vont maintenant mettre en œuvre les actions qui relèvent de leur compétence.

## Des CHIFFRES qui parlent:

**4** : nombre d'axes thématiques du plan paysage,

**33**: nombre d'actions du plan paysage

## La Gestion pastorale des pelouses calcaires

Dans le cadre de leur politique de gestion des espaces naturels remarquables, la communauté de communes du Pays Orne Moselle, la communauté d'agglomération du Val de Fensch et la Commune de Fontoy se sont engagées dans la gestion et la protection des pelouses calcaires situées sur leur territoire et dont l'intérêt faunistique et floristique a été démontré dans une étude réalisée par le conservatoire des sites lorrains en 2005.



La Gestion de sites par pâturage ovin a été retenue afin d'en préserver la biodiversité faunistique et floristique.

Depuis 2005, les pelouses calcaires du complexe « Fensch – Orne – Fontoy » sont donc pâturées en période printanière, estivale et automnale dans le cadre des plans de gestion fournis par le conservatoire des sites lorrains.

Cette opération a été reconduite pour 3 ans en 2008, et se poursuivra donc jusqu'en 2010.

L'accompagnement financier global concernant cette opération est porté par l'AREL, la DIREN, la CAVF, la commune de Fontoy et la CCPOM. La Communauté de Communes a engagé, en 2009, 8 815,65 € pour soutenir cette action de sauvegarde d'une biodiversité locale.

### Des CHIFFRES qui parlent:

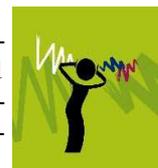
**150:** nombre de brebis pâturant sur les pelouses calcaires de la Vallée de l'Orne

**29,37 ha:** superficie pâturée sur le territoire de la CCPOM

**8 815,65 €:** crédits engagés en 2009 pour soutenir la gestion pastorale des pelouses calcaires

## L'Elaboration de Cartes de Bruits

La directive communautaire du 25 juin 2002 vise à instaurer une approche commune de l'exposition au bruit ambiant, pour l'éviter, le prévenir ou en réduire la gêne. Les articles L572-1 à L572-11 du Code de l'environnement, le décret du 24 mars 2006 et l'arrêté du 4 avril 2006, relatifs à l'établissement des cartes de bruit et plans de prévention du bruit dans l'environnement, ont transposé cette directive européenne en droit français.



### Des CHIFFRES qui parlent:

**10 :** nombre de points de mesure réalisés par commune

**57% :** pourcentage de la population exposée, en journée à un bruit inférieur à 55DB

Par décret du 24 mars 2006, l'aire urbaine de Metz a été listée dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants soumises à l'obligation d'élaborer une carte de bruit et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Lors de sa réunion du 15 octobre 2007, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a approuvé la mise en œuvre de l'élaboration des cartes de bruit stratégiques à l'échelle de son territoire.

Le groupement SPC acoustique/ IRIS Conseil qui a été retenu pour l'élaboration de ces cartes de bruit a réalisé des campagnes de mesures (récolte des données IPCE, ferroviaires etc., points de mesures,...) et a procédé à la modélisation de ces données en 2008 et 2009. Les cartes étant aujourd'hui terminées, il conviendra de les faire valider par l'ensemble des partenaires en 2010 afin de pouvoir, par la suite, élaborer un Plan de Prévention du bruit.

## L'Accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et Mise en Valeur des principales entrées du territoire communautaire

Les Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes ont été amenés, dans le courant de l'année 2002, à définir l'intérêt communautaire pour un certain nombre de compétences exercées par la C.C.P.O.M.

C'est ainsi que pour la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » ont été déclarés d'intérêt communautaire :

l'accompagnement paysager des grandes infrastructures routières,  
la mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire.

La Communauté de communes a, en 2009, accompagné financièrement deux opérations dans le cadre de cette compétence.

### Entrée « OUEST » d'Annéville

La Ville d'AMNEVILLE a informé la Communauté de Communes, début 2009, qu'elle souhaitait, dans le cadre de cette compétence, bénéficier du soutien financier de la C.C.P.O.M. pour les travaux d'aménagement de l'entrée Ouest de la Ville, dans le prolongement de l'opération de requalification des espaces délaissés par la sidérurgie rue Poincaré à Rombas (entrée EST de Rombas).

La participation financière de C.C.P.O.M., pour la réalisation de ces travaux, s'est élevée à 96 890,00 €.



### Aménagement du carrefour giratoire « Grimonaux » à Sainte Marie aux Chênes

La Ville de SAINTE MARIE AUX CHÊNES a également informé la Communauté de Commune, courant 2009, qu'elle souhaitait, dans le cadre de cette compétence, bénéficier du soutien financier de la C.C.P.O.M. pour les travaux d'aménagement du carrefour giratoire « Grimonaux ».

Il s'agissait dans le cadre de l'aménagement paysager de ce giratoire, d'installer, en son centre, une sculpture représentant un personnage en bronze avec un socle en pierre à symbolique de feuilles de chênes en acier traité laqué.

Après l'achèvement de ces travaux, la commune de SAINTE MARIE AUX CHÊNES a communiqué, à la CCPOM leur coût définitif.

La participation financière de C.C.P.O.M., pour la réalisation de ces travaux s'est élevée à 92 392,35 €.

## SIGNALETIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire et plus particulièrement de son axe stratégique I, la Communauté de communes du Pays Orne Moselle a souhaité compléter la mise en place d'une signalétique communautaire pour les parcs d'activités, les équipements communautaires et les entrées de villes, et également, apporter une aide financière aux communes membres procédant à l'implantation ou au renouvellement de leur signalétique sur leur territoire.

Afin d'assurer une harmonie de cette signalétique, une convention définissant les caractéristiques de cette signalétique et conçue pour marquer l'appartenance au territoire communautaire et renforcer ainsi l'identité communautaire a été signée entre la CCPOM et les communes membres. Une procédure prenant la forme d'un accord-cadre a été lancée, à l'issue de laquelle les Etablissements LACROIX se sont vue attribuer le marché pour la fourniture et la pose de matériel de signalétique pour l'ensemble du territoire communautaire.

La Communauté de communes a, par ailleurs, décidé d'affecter chaque année une enveloppe budgétaire afin de permettre le versement de fonds de concours aux communes qui procèdent au renouvellement de la signalétique urbaine. Pour l'année 2009, cette enveloppe s'élevait à 160 000 € HT

L'éligibilité au fonds de concours est subordonnée d'une part aux opérations financées par les communes sur leurs fonds propres et d'un montant au minimum équivalent au fonds de concours communautaires, et d'autre part, aux matériels de signalétique énoncés dans l'accord-cadre de type « mono-mât », « bi-mâts » et de « jalonnement ».

### Versement d'un Fonds de concours à la Ville de SAINTE MARIE AUX CHÊNES

Au cours de l'année 2009 et dans le cadre de cette opération, la ville de SAINTE MARIE AUX CHÊNES, a transmis au terme de ce dispositif, les factures finalisées afférentes à la fourniture et à la mise en place du matériel de signalétique pour l'ensemble de son territoire communal.

Comme indiqué précédemment, la ville de SAINTE MARIE AUX CHÊNES a bénéficié d'un versement d'un fonds de concours de la part de la C.C.P.O.M. d'un montant égal à 50% de la dépense.

Montant Opération Signalétique pour la ville de SAINTE MARIE AUX CHÊNES	6 490,80 € HT
Montant Fonds de concours Versé par la C.C.P.O.M. :	3 245,40 €





CCPOM

LA GESTION,  
L'ELIMINATION ET LA  
VALORISATION DES  
DECHETS

# La Gestion, l'élimination et la valorisation des déchets

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Ce service est assuré par plusieurs prestataires, sous le contrôle de la communauté:

- la société SITA, pour la collecte des déchets résiduels,
- La société COVED, pour la collecte sélective
- La société HAGANIS, pour le traitement (incinération et tri)

La gestion des tournées bénéficie d'une assistance par GPS.

16 034 tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2009 contre 15 974 tonnes en 2008. La tendance est donc à une stabilisation. Cela provient des efforts déployés pour augmenter les autres possibilités de collecte et d'élimination des déchets:

- 9 824 tonnes ont été collectées en déchèterie en 2009 contre 9 536 tonnes en 2008
- L'incitation au compostage individuel a aussi contribué à cette stabilisation (vente de 400 composteurs en 2009).

## FAITS MARQUANTS de 2009

### Opération composteurs:

**400:** nombre de composteurs de 450 litres vendus au prix de 20€,

**Signature avec Eco Emballages contrat Barème D (janvier 2009),**

### Signature d'une convention avec Eco-Folio (mai 2009)

Eco-organisme pour la filière des imprimés non sollicités (publicités),

### Aménagement des abords de la déchèterie

« Moulin Neuf »



(attribution du marché le 09/11/2009)

### Passation de divers avenant:

CPD Eco Emballages pour les nouvelles règles de soutien des cartons,

Marché de « gestion des Déchèteries » concernant la reprise des matériaux ,

Marché « Déchets ménagers » lot collecte OM : mise en place d'une caractérisation des OM, réalisé début 2010

Marché « Déchets ménagers » lot tri des déchets recyclables, sur la reprise des matériaux recyclables.

## Des CHIFFRES qui parlent:

**16 034** tonnes de déchets résiduels collectés

**4 247** tonnes de déchets recyclables

-3 479 T en PAV 1 753 tonnes de verres

- 768 T en PAP 885 tonnes d'emballages  
1 609 tonnes papier

**9 824** tonnes de déchets collectées en déchèterie

**162 252** apports ont été effectués en déchèterie

**291 395** KM ont été parcourus par les camions de collecte

-129 581 Km pour la collecte des OM

-161 814 Km pour la collecte des déchets recyclables

## PERSPECTIVES POUR 2010

- Relance de l'opération composteurs individuels (objectif: 500 composteurs),
- Relance d'action de sensibilisation et communication, notamment en direction des écoles,
- Mise en œuvre d'un programme d'enfouissement de points d'apports volontaire de déchets recyclables et résiduels,
- Passation de nouveaux marchés pour la gestion et exploitation des déchèteries.



CCPOM

LOGEMENT  
ET CADRE DE VIE

# Logement et cadre de vie

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'est dotée, lors de sa création en 2000, d'une compétence dans le domaine de l'habitat libellée, dans les statuts, « Politique du Logement d'intérêt communautaire ».

Outre l'élaboration du programme local de l'habitat, la politique du logement de la communauté de communes se fonde sur diverses opérations prévues dans le programme d'actions du PLH.

## FAITS MARQUANTS de 2009

- **Mise en œuvre de la procédure en vue de l'élaboration d'un nouveau P.L.H.,**
- **Mise en œuvre du Pass-Foncier,**
- **Mise en place de permanences dans le cadre d'un partenariat avec le Comité Local pour le Logement des Jeunes,**
- **Adhésion à l'Association Départementale d'Information sur le Logement en Moselle.**

## Le PLH

La Communauté de communes du Pays Orne Moselle s'est dotée d'un cadre juridique pour mettre en œuvre sa politique en faveur du logement en adoptant, en 2003, son programme local de l'habitat.

Il s'agit d'un cadre de référence destiné à favoriser les projets transversaux et la cohérence globale du territoire. Dans cet objectif son rôle a été de promouvoir la complémentarité et la cohérence entre les différents secteurs en matière d'habitat.

Arrivée à son terme en septembre 2009, le bureau communautaire a décidé d'engager le renouvellement lors de sa séance du 09 novembre 2009.

## Des CHIFFRES qui parlent

Le PLH 2003/2009 comportait:

- **5 axes stratégiques,**
- **18 actions.**

## L'observatoire de l'Habitat-Numéro 4

La volonté de la Communauté de communes du Pays Orne Moselle d'avoir une connaissance approfondie de son territoire a motivé la mise en place d'un observatoire de l'habitat.

La mise en place d'un tel outil était, par ailleurs préconisée par le PLH adopté en 2003 (Axe stratégique N°1-Action2): se doter d'un outil d'observation et de suivi du PLH.

Basé sur un large réseau partenarial, le fonctionnement du marché de l'habitat est abordé à travers huit grandes thématiques : la production et le marché du logement neuf ; le foncier ; le marché de l'ancien ; le locatif ; le parc social ; les réhabilitations ; le logement des populations spécifiques ; la demande.

Comme chaque année, la nouvelle édition permet une mise à jour des informations qu'il contient afin d'informer les élus et les partenaires sur les grandes tendances statistiques du territoire en terme d'habitat.

## Opération Ravalement de façades

L'opération ravalement de façade, dont le suivi et l'animation ont été confiés au CALM remporte toujours un vif succès, même si pour l'année 2009 le bilan a été plutôt mitigé au regard des années précédentes.

En effet, 68 nouvelles demandes de subventions ont été enregistrées en 2009, ce qui est en moyenne plus faible que les années précédentes (sauf pour 2007). Ces résultats pour 2009 peuvent s'expliquer en partie par la crise.

### Des CHIFFRES qui parlent:

**372 399,14 €** : montant des travaux réalisés,

**33 514,80 €** : montant des subventions versées par la CCPOM,

**31 684,80 €** : montant des subventions versées par la Région Lorraine,

**68** : nombre de demandes de subvention enregistrées

**82,69%** : taux de réalisation des travaux pour les dossiers accordés.

### RAPPEL DES CRITERES D'ELIGIBILITES

- Les Bâtiments doivent avoir de plus de 25 ans
- Les Bâtiments doivent être situés :
  - en entrées de villes,
  - en centre ville,
  - en bordure d'axes structurant.



CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FAÇADES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPOM

JUIN 2009  
ROSSELANGE



## Le Pass Foncier

Le Pass Foncier est un dispositif permettant de faciliter l'achat d'une résidence principale en permettant de financer cette acquisition en deux temps:

- Le logement d'abord
- Le terrain ensuite

Lors de ses réunions des 14 avril 2009 et 11 mai 2009, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a décidé de mettre en place ce dispositif sous réserve d'un accompagnement financier des communes à parité avec la CCPOM.

### RAPPEL DES CRITERES D'ELIGIBILITES

- Réserve des aides aux logements individuels,
- Superficie maximum de 8 ares et dont le prix de cession n'excède pas les 126 000€ HT,
- Durée minimale de 5 ans avant toute revente .

### Des CHIFFRES qui parlent

**40 500 €** : montant des subventions versées par la CCPOM,

**24** : nombre de demandes enregistrées.

## Diversification de l'offre de logements – Aide au surcoût foncier

L'aide au surcoût foncier, mise en place depuis 2008, permet la prise en charge d'une part du surcoût foncier afin de favoriser la production de logements sociaux.

Le règlement définissant les principes de l'aide, les opérateurs et les programmes éligibles et les modalités d'intervention a été rédigé en accord avec les services de l'Etat et cette aide a été officiellement lancée en octobre 2007.

La CCPOM a prévu, pour 2009, une enveloppe de 40 000 € pour le soutien à ces opérations.

### Des CHIFFRES qui parlent

**24 043,50 €** : montant des subventions versées par la CCPOM pour les opérations accordées en 2008,

**10 305 430 €** : coût global des travaux pour les opérations aidées.

Cette aide est accordée aux constructeurs et bailleurs de logement social et intermédiaire, privés et publics, dans le cadre d'opérations (constructions neuves, ou acquisition-amélioration) éligibles aux aides de l'Etat (PLUS, PLAI, PLS), ainsi qu'aux prêts de la Caisse des Dépôts et Consignation et comportant au moins 15 % de logements PLUS ou PLAI.

Pour 2009, aucune nouvelle demande n'a été formulée, malgré des prises de contact de certains bailleurs.



## L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a décidé, en février 2007, de s'engager dans la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et ce pour Améliorer la qualité de son bâti existant (axe IV du PLH intercommunal).

Cette opération vise à produire des logements locatifs aux loyers abordables et sortir des logements occupés par les propriétaires occupants de situation d'inconfort.

### Des CHIFFRES qui parlent

#### PROPRIETAIRES BAILLEURS

**2 537 811€**: Montant des travaux subventionnés

Montant des subventions attribuées:

ANAH

-engagement contractuel: **483 334 €**

-subventions attribuées: **1 485 020 €**

CCPOM

-subventions attribuées: **112 964 €**

Nombre de logement concernés:

-objectif contractuel: **35**

- réalisés: **37**

#### PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Montant des travaux subventionnés: **988 466 €**

Montant des subventions attribuées:

ANAH

-engagement contractuel: **150 000 €**

-subventions attribuées: **251 085 €**

CCPOM

-subventions attribuées: **67 131 €**

Nombre de logement concernés:

-objectif contractuel: **80**

- réalisés: **131**

L'OPAH a officiellement débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2008, et les travaux envisagés doivent favoriser:

- la remise à niveau complète d'un ou plusieurs logements par création ou remplacement lié à l'obsolescence des éléments de confort (WC, salle de bain, Chauffage) et d'autres éléments (isolation, menuiseries extérieures, électricité, sanitaire, carrelage, mur et sol, ...) afin de permettre aux propriétaires de disposer dans le logement qu'ils occupent ou qu'ils louent de tout le confort,
- la remise sur le marché des logements actuellement vacants et répondant à l'ensemble des normes de confort après travaux,
- la transformation d'usage des bâtiments non affectés au logement,
- l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et handicapées,
- la réduction du nombre de logements indignes,
- la mise en conformité des installations électriques et gaz
- les actions en faveur du développement durable.

Pour les logements locatifs, les travaux doivent concourir à la mise sur le marché de logements de qualité et afin de contenir une éventuelle inflation des loyers après travaux, le conventionnement sera recherché prioritairement.

La CCPOM verse une subvention au moins égale à 5 % des travaux subventionnables pour les propriétaires bailleurs et abonde la subvention ANAH de 5 % pour les propriétaires occupants modestes, et de 10 % pour les propriétaires occupants modestes de plus de 60 ans.

## L'Espace Info Energie

L'ADEME a mis en place depuis 2001, en partenariat étroit avec les collectivités locales, un réseau d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il s'agit du Réseau Info Energie.

Le Bureau communautaire a, lors de sa réunion du 26 février 2007, décidé d'adhérer à ce réseau.

Pour mener à bien cette mission d'information, auprès de ses administrés, la CCPOM organise, depuis 2007, deux permanences mensuelles de l'espace info-énergie de Moselle dans ses locaux.

Lors de ces permanences, le conseiller info-énergie, a pour vocation de répondre gratuitement et de façon indépendante aux questions liées à la maîtrise de l'énergie émanant de particuliers, petites entreprises, petites collectivités, associations, etc....

L'espace info-énergie assure également une mission d'animation auprès de la population (visites, expositions, diffusion de films), pour ce qui relève de l'amélioration du logement vers une démarche d'énergie renouvelable, ou d'économie d'énergie.

### Des CHIFFRES qui parlent:

**2:** nombre de permanences organisées chaque mois dans les locaux de la CCPOM,

**47:** nombre de personnes reçues depuis la mise en place de ces permanences,

**10 000 € :** Coût annuel.

### Les principaux domaines abordés sont :

- les équipements de l'habitat (appareils électroménagers, télévision) ;
- le chauffage, l'eau chaude, l'isolation ;
- les énergies renouvelables (solaire, éolien, bois-énergie) ;
- les voitures et les transports.

## Adhésion au fonds de solidarité pour le logement

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'est substituée à ses communes membres au sein du Fonds de solidarité pour le logement (F.S.L.) depuis février 2008.

Ce fonds de solidarité a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans le logement.

Il intervient en accordant des aides financières pour l'accès au logement afin de permettre à toute personne ou famille d'accéder à un logement décent et indépendant:

- dépôt de garantie versé au propriétaire,
- prise en charge du 1er loyer versé directement au bailleur,
- prise en charge de frais de déménagement,
- prise en charge des frais d'ouverture de compteurs,...

### Des CHIFFRES qui parlent:

**333 703,33 €:** montant des aides accordées en 2009 à des habitants des communes de la CCPOM,

**1 655:** nombre d'interventions au titre de ce dispositif pour des habitants des communes de la CCPOM,

**0,30 €** par habitant: participation financière de la CCPOM à ce dispositif.

## Le Comité local pour le Logement des Jeunes

Parmi les axes stratégiques du P.L.H. adopté en 2003 il était préconisé de « produire des réponses adaptées aux besoins en logements spécifique » en confortant le dispositif logement jeune en développant une offre locative abordable. Pour atteindre cet objectif, la CCPOM a engagé, en 2005, un partenariat technique avec le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Automne des Jeunes).

Dans le cadre de ce partenariat des permanences décentralisées ont été mises en place fin 2008 au siège de la CCPOM, dans le but de développer le travail de proximité.

Une évaluation de ces permanences est effectuée :

- d'une part, grâce à la remise d'un bilan trimestriel quantitatif et qualitatif,
- d'autre part, par la création d'un groupe de pilotage chargé d'évaluer la pertinence et l'impact de ces permanences dans la dynamique de l'accès au logement des jeunes. Ce comité est composé de différents partenaires de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et du CLLAJ dans le domaine du logement autonome des jeunes.

Ainsi, depuis le 10 décembre 2008, le CLLAJ tient deux permanences mensuelles au siège de la CCPOM (une en matinée de 3h30 et une en après midi de 3h30).

La promotion de ces permanences est assurée par le CLLAJ, qui réalise également une plaquette d'informations pouvant être mise à la disposition du public.

### Le CLLAJ a pour mission:

1. D'informer les jeunes sur les conditions d'accès à un logement autonome,
2. D'accompagner les jeunes pour trouver les aides adaptées à leur situation: -frais d'agence,-premier loyer,-première installation,-dépôt de Garantie,-garant,-organisation,d'une bourse du logement favorisant les échanges logements entre jeunes.
3. De rechercher auprès des partenaires (Propriétaires, Gestionnaires de Foyer, Missions Locales...) les réponses les plus pertinentes.

### Des CHIFFRES qui parlent

**21** : nombre de permanences assurées,

**37** : nombre de ménages orientés,

**28** : nombre de ménages accompagnés dans leur Projet,

**4 000 €**: coût de la prestation.

## Partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le logement de Moselle

Lors de sa réunion du 12 janvier 2009, le Bureau communautaire a décidé d'adhérer à l'Association Départementale d'Information sur le logement en Moselle.

Cette association a pour objectif de fournir à l'ensemble des mosellans une information complète, neutre, objective et gratuite sur toutes les questions relatives au logement. Elle constitue également, pour ses membres, une source d'information et d'expertise juridique et technique de grande qualité.

### Des CHIFFRES qui parlent :

**300 €** : Montant de la cotisation annuelle,

**0,10 €** : par habitant : montant de la contribution annuelle.

Créée à l'initiative du Conseil Général de la Moselle, l'ADIL57 est cogérée par le Conseil Général, les collectivités locales, l'Etat avec tous les acteurs du marchés du logement (CAF, bailleurs sociaux, organismes collecteurs du 1% logement, professionnels, privés et association d'usagers).

Le Conseil préventif est l'une des premières missions de l'ADIL.

### PERSPECTIVES

#### POUR 2010

Mise en place de permanences décentralisées:

Permanence au siège de la CCPOM.





CCPOM

LA PETITE ENFANCE

# Petite Enfance

Parmi les axes stratégiques du projet de territoire adopté par le Conseil Communautaire en octobre 2006 figurait « la définition d'une politique en faveur de la petite enfance ».

Pour mettre en œuvre cette action, la Communauté de Communes a mandaté, en janvier 2009, le cabinet d'études « Stratégie et Gestion Publique » de Schiltigheim en vue de déterminer les besoins des parents, mieux connaître l'offre présente sur le territoire, définir les coûts d'investissement et de fonctionnement prévisionnels.



Les conclusions de l'étude ont été rendues en octobre 2009 et ont confirmé les attentes des jeunes parents issus des communes du territoire communautaire.



## Diagnostic

Actuellement, il n'existe qu'une seule structure d'accueil collectif sur le territoire communautaire avec la halte garderie de Rombas (avec un maximum de 30 places). 413 enfants de moins de 3 ans sont gardés par les 498 Assistantes Maternelles agréées, tandis que 330 sont surveillés par l'un des parents ou autres membres de la famille.

Une enquête réalisée auprès de 123 familles ayant eu au moins un enfant depuis 2006, confirme l'intérêt des habitants de la CCPOM pour un service de garde avec plus de 2 familles sur 3 qui se déclarent intéressées par des structures de garde collectives.

L'objectif est donc de permettre aux parents de bénéficier d'une possibilité de garde collective de leur(s) enfant (s) de moins de 3 ans grâce à **la construction de plusieurs structures de type multi-accueil, réparties sur plusieurs communes afin d'assurer un maillage territorial cohérent.**

## Propositions de développement intercommunal

**Deux phases de programmation** de projets ont été préconisées par le cabinet d'études pour aboutir, à terme, à la création de **240 places d'accueil** (1 place = 2,5 à 3 enfants gardés, 240 places concernent donc environ 720 enfants) à l'horizon 2016.

- la première phase doit aboutir à la création de 150 places en crèches,
- la seconde phase doit permettre d'atteindre 240 places par extension de ces structures et par la transformation de la halte-garderie de Rombas en structure multi-accueil. L'objectif est donc de compléter le maillage territorial réalisé à l'issue de la première phase.



CCPOM

ACTIONS  
TRANSVERSES

# Communication

Chargé de valoriser les initiatives et projets de la communauté de communes auprès du public et de mettre en œuvre des partenariats pour l'organisation d'évènements divers, le service communication a connu, en 2009, une année d'activités assez dense.

## FAITS MARQUANTS EN 2009

- publication de 2 numéros de « CCPOM le Mag », le journal d'information de la communauté de communes,
- Mobilisation des élus dans le cadre de l'évaluation du territoire,
- Mobilisation des élus autour du SCOT
- Mise en œuvre de partenariat autour de 10 évènements

## CHIFFRES CLEFS

**22 750 €** : montant total des subventions versées pour les partenariats en 2009

**18 800** : nombre d'exemplaires du CCPOM Le Mag N°2 édités

**19 000** : nombre d'exemplaires du CCPOM Le Mag N°3 édités

**6 700** : nombre d'enveloppes prêt-à-poster imprimées

## Soutien de la CCPOM aux manifestations

Voici la liste des manifestations locales ayant fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs durant l'année 2009 dans le cadre de la promotion de l'identité communautaire.



**Insolivres 2009** avec la participation de 8 communes (Amnéville, Clouange, Montois-la-Montagne, Moyeuve-Grande, Rombas, Rosselange, Sainte-Marie-Aux-Chênes, Vitry/Orne).

**Concours de chant et de danse « Orne Académy »** - OMAP de Clouange

**Semi-marathon intercommunal de la Vallée de l'Orne ou SMIVO** – Territoire de la CCPOM

**Carnaval de Rosselange**

**Festival d'humour professionnel « La Petite Semaine du Rire »** - Moyeuve-Grande

**Festival de Music Country « Marange Texas »** – Marange-Silvange

**Fête de la Vigne et des Traditions Lorraines** – Marange-Silvange

**Tournoi annuel / Open de Tennis** - Amnéville

**Amicale des Donneurs de sang Bénévoles de Rombas/Pierrevillers**

**Course cycliste « Circuit de Lorraine »** – Territoire de la CCPOM



## Le Document de communication –

### « Projet de territoire »

Dans le cadre de l'évaluation de son Projet de Territoire, la Communauté de Communes a réalisé la synthèse du programme d'actions prioritaires préconisées à court et moyen terme élaboré en 2005.

Ce document de communication de 43 pages ainsi réalisé et intitulé « Evaluer... » est composé :

Du sommaire

De l'édito du Président, Lionel FOURNIER, et du Vice-Président en charge de la mise en œuvre et du suivi du projet de territoire, Yves MULLER.

D'un synoptique

D'une partie consacrée à l'état des lieux des actions

D'une autre partie dédiée à l'interview des maires des communes membres de la CCPOM.

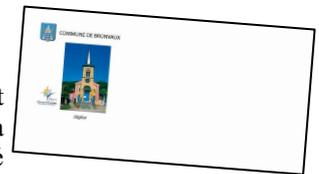
Ce document a été imprimé en 1 000 exemplaires à destination des élus et partenaires institutionnels.



## Opération prêt à poster

La Communauté de Communes a reconduit l'opération « Prêt-à-poster » en signant une convention avec la Poste pour une nouvelle édition des enveloppes à l'effigie de la CCPOM et de dix communes membres de la Communautés de Communes ayant souhaité participer (**Bronvaux, Clouange, Montois-la-Montagne, Moyeuve-Petite, Pierrevillers, Rombas, Roncourt et Rosselange**).

Ces enveloppes, utilisées par les mairies de ces communes, ont également été mises en vente dans certains bureaux de Poste du territoire communautaire.



## Le Magazine d'Information Intercommunal—CCPOM'Le Mag

En 2009, 2 numéros de nouveau magazine intercommunal ont été édités.



### Le numéro 2 en juin 2009.

Ce numéro est constitué des informations et rubriques suivantes :

Edito du Président

Note concernant le budget 2009 de la CCPOM

Point sur le SIG ou Système d'Information Géographique

Zoom sur les nouvelles entreprises installées au sein du PAC Belle Fontaine.

Présentation de la Commune de Marange-Silvange

Présentation du SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine

Rendez-culturels sur le territoire de la CCPOM et informations pratiques concernant les

partenaires de la CCPOM



### Le numéro 3 en décembre 2009.

Ce numéro est constitué des informations et rubriques suivantes :

Edito du Président

Zoom sur les projets concernant les parcs d'activités communautaires Champelle et Belle Fontaine, ainsi que d'une publicité pour les parcelles et les cellules disponibles au sein du PAC Belle Fontaine.

Note informant sur l'état d'avancement du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine

Dossier complet relatif à l'habitat (campagne de ravalement de façades, OPAH, Espace Info Energie, logement des jeunes, dispositif PASS FONCIER, aide au surcoût foncier).

Note sur la prise d'une nouvelle compétence : la petite enfance.

Rendez-culturels sur le territoire de la CCPOM et informations pratiques concernant les partenaires de la CCPOM.



# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2009

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères destiné, notamment, à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

## **1 Les indicateurs techniques**

### **1.1 La collecte des déchets**

#### **1.1.1- L'organisation de la collecte des déchets résiduels**

Le nombre d'habitants desservis en porte à porte est de 52 854

COMMUNES	Nombre d'habitants
AMNEVILLE	10 150
BRONVAUX	553
CLOUANGE	3 875
MARANGE SILVANGE	5 795
MONTOIS LA MONTAGNE	2 392
MOYEUVE GRANDE	8 210
MOYEIJVRE PETITE	506
PIERREVILLERS	1 455
ROMBAS	10 061
RONCOURT	685
ROSSELANGE	2 980
SAINTE MARIE AUX CHENES	3 589
VITRY SUR ORNE	2 603
TOTAL	52 854

En 2009, le service a été assuré par la Société SITA dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en mai 2008.

Ce marché d'une durée de 5 ans, arrivera à son terme le 31 octobre 2013.

### Description du service

Depuis la généralisation de la collecte sélective à l'ensemble du territoire communautaire, la collecte des ordures ménagères est organisée une fois par semaine (sauf pour les secteurs d'habitat collectif et les centres-villes).

#### Les moyens matériels

- 4 Bennes de 26 tonnes
- châssis Renault Premium
- 3 Bennes SEMAT, lève conteneurs automatiques
- 1 Benne EUROVOIRIE, lève conteneurs semi- automatiques

#### Les moyens humains (12 personnes – 4 équipes)

- 4 chauffeurs
- 8 ripeurs

#### Les tonnages collectés

Année	O.M.		Encombrants		Total	
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab
<b>2009</b>	<b>15 962,64</b>	<b>302,37</b>	<b>71,90</b>	<b>1,36</b>	<b>16 034,19</b>	<b>303,73</b>
<b>2008</b>	<b>15 886,91</b>	<b>300,94</b>	<b>87,28</b>	<b>1,65</b>	<b>15 974,19</b>	<b>302,59</b>
<b>2007</b>	<b>16 172,85</b>	<b>301,95</b>	<b>92,10</b>	<b>1,74</b>	<b>16 264,95</b>	<b>308,09</b>
<b>2006</b>	<b>15 940,62</b>	<b>306,35</b>	<b>94,84</b>	<b>1,80</b>	<b>16 035,46</b>	<b>303,75</b>
<b>2005</b>	<b>15 407,95</b>	<b>291,86</b>	<b>111,84</b>	<b>2,12</b>	<b>15 519,79</b>	<b>293,98</b>
<b>2004</b>	<b>15 387,81</b>	<b>291,48</b>	<b>121,89</b>	<b>2,31</b>	<b>15 509,70</b>	<b>293,79</b>

#### Les unités d'œuvres en 2009

- ✚ km de service : 129 581
- ✚ marche-arrières : 256
- ✚ gas-oil utilisé pour le service : 77 966 litres
- ✚ heures de service : 8334

#### La sécurité

En 2009, 1 accident avec arrêt de travail.

## **1.1.2- L'organisation de la collecte des autres déchets ménagers**

La collecte des autres déchets ménagers est organisée, soit en porte à porte, soit en apport volontaire

### ***1.1.2.1 La collecte sélective en porte à porte***

#### Description du service

Une collecte sélective en porte à porte est organisée sur l'ensemble du territoire une fois par semaine. Cette collecte est effectuée en caissettes pour les 13 communes.

En 2009, le service a été assuré par la Société COVED dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en mai 2008. Le tri des matériaux issus de la collecte sélective a été attribué à HAGANIS.

Ce marché, d'une durée de 5 ans, arrivera à son terme le 31/10/2013

#### Différents types de matériaux sont collectés

- ✚ Le papier,
- ✚ Le verre,
- ✚ Les emballages plastiques, métalliques, tétrabriques, cartonnettes.

#### Les moyens matériels

- ✚ 3 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 14 tonnes
- ✚ 4 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 15 tonnes.

#### Les moyens humains

- ✚ 6 chauffeurs
- ✚ 5 Ripeurs
- ✚ 2 chauffeurs/rippers

#### Les tonnages collectés

Année	Verre	J.R.M	Cartons	Corps creux	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
<b>2009</b>	<b>1 378,00</b>	<b>1 263,79</b>	<b>297,46</b>	<b>539,97</b>	<b>3 479,22</b>	<b>65,83</b>
<b>2008</b>	<b>1 379,12</b>	<b>1 332,87</b>	<b>287,22</b>	<b>530,76</b>	<b>3 529,97</b>	<b>66,87</b>
<b>2007</b>	<b>1 431.23</b>	<b>1 322.27</b>	<b>310.63</b>	<b>507.06</b>	<b>3 571.19</b>	<b>67.65</b>
<b>2006</b>	<b>1 485.02</b>	<b>1 263.18</b>	<b>303.02</b>	<b>503.91</b>	<b>3 555.13</b>	<b>67.34</b>
<b>2005</b>	<b>1 503.82</b>	<b>1 282.41</b>	<b>355.40</b>	<b>508.81</b>	<b>3 650.44</b>	<b>69.15</b>
<b>2004</b>	<b>1 445.81</b>	<b>1 290.27</b>	<b>375.13</b>	<b>504.81</b>	<b>3 616.02</b>	<b>68.50</b>

#### Les unités d'œuvre en 2009

- ✚ Km de service : 161 814 KM
- ✚ Gas-oil utilisé : 70 721,83 litres

### 1.1.2.2 L'apport volontaire

#### Les déchèteries

Pour permettre aux habitants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle de se débarrasser de leurs déchets encombrants ou de leurs déchets spéciaux ne pouvant pas être ramassés lors des tournées normales de collecte des ordures ménagères, la C.C.P.O.M. dispose de quatre déchèteries implantées à AMNEVILLE, MARANGE SILVANGE, MOYEUVRE GRANDE et SAINTE MARIE AUX CHENES.

A la suite d'un appel d'offres qui a été lancé en 2005, l'exploitation de ces déchèteries a été confiée :

- ✚ A la société BARISIEN pour les déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte Marie aux Chênes,
- ✚ A la société COVED pour la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf.

#### **DECHETERIE D'AMNEVILLE « MOULIN NEUF »**

#### Situation

Elle est implantée sur un terrain situé à la limite des bans communaux d'AMNEVILLE et de VITRY-SUR-ORNE, au lieudit « Moulin Neuf ».

Jusqu'au 12 mars 2006, elle était aménagée sommairement sur une plate-forme gravillonnée et clôturée. Depuis le 12 mars 2006, elle a été transférée sur le nouveau site qui a été aménagé au pied du Pont de Vitry.

Son fonctionnement est assuré par la Société COVED depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2005.

#### Equipement

DESCRIPTION		NOMBRE	DESTINATION	
<b>Bennes de 30m<sup>3</sup></b> ouvertes		14	3	pour les déchets verts
			3	Tout venant
			3	Pour le bois
			2	pour la ferraille
			1	Pour les pneus
			2	Réserve
<b>Bennes de 30m<sup>3</sup></b> fermées	ouvertes	1	1	Pour les cartons
	fermées	2	2	Pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
<b>Bennes de 8 m<sup>3</sup></b>		3	pour les gravats (2+1 réserve)	
<b>Benne de 15 m<sup>3</sup> fermée</b>		1	pour les bidons vides	
<b>Borne</b>		1	pour l'huile de moteur	
<b>Borne</b>		1	pour l'huile végétale	
<b>Caisses palettes</b>		11	Pour les batteries/peinture/solvants(DMS)	
<b>Fûts</b>		Plusieurs	pour récupération des piles	

## Fonctionnement

Suite à l'harmonisation des horaires d'ouverture des quatre déchèteries et de la mise en place d'horaires d'hiver et d'horaires d'été lors de la conclusion des nouveaux marchés, un avenant a été passé pour modifier le passage horaire d'hiver / horaire été suivant l'alternance officielle des changements d'heures d'Hiver/Été. Ils s'établissent comme suit, pour 2008-2009

 ORNE-MOSELLE Déchetterie	HIVER	ETE
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00 - 18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

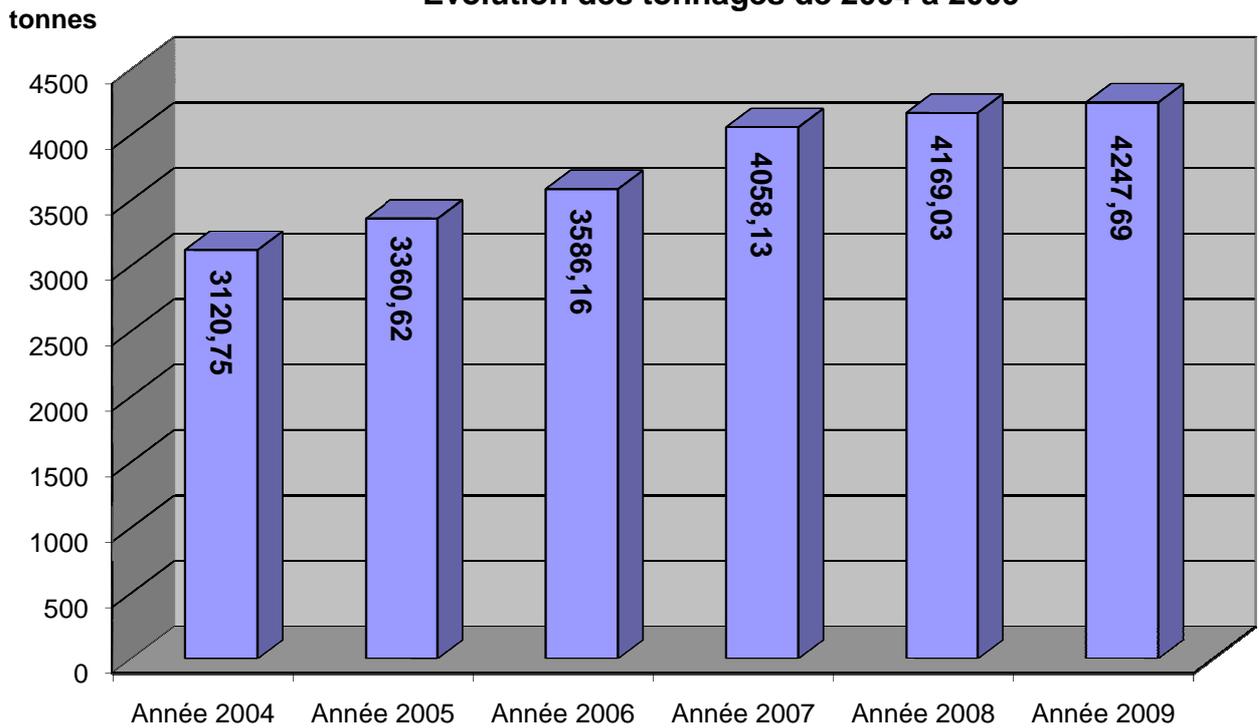
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

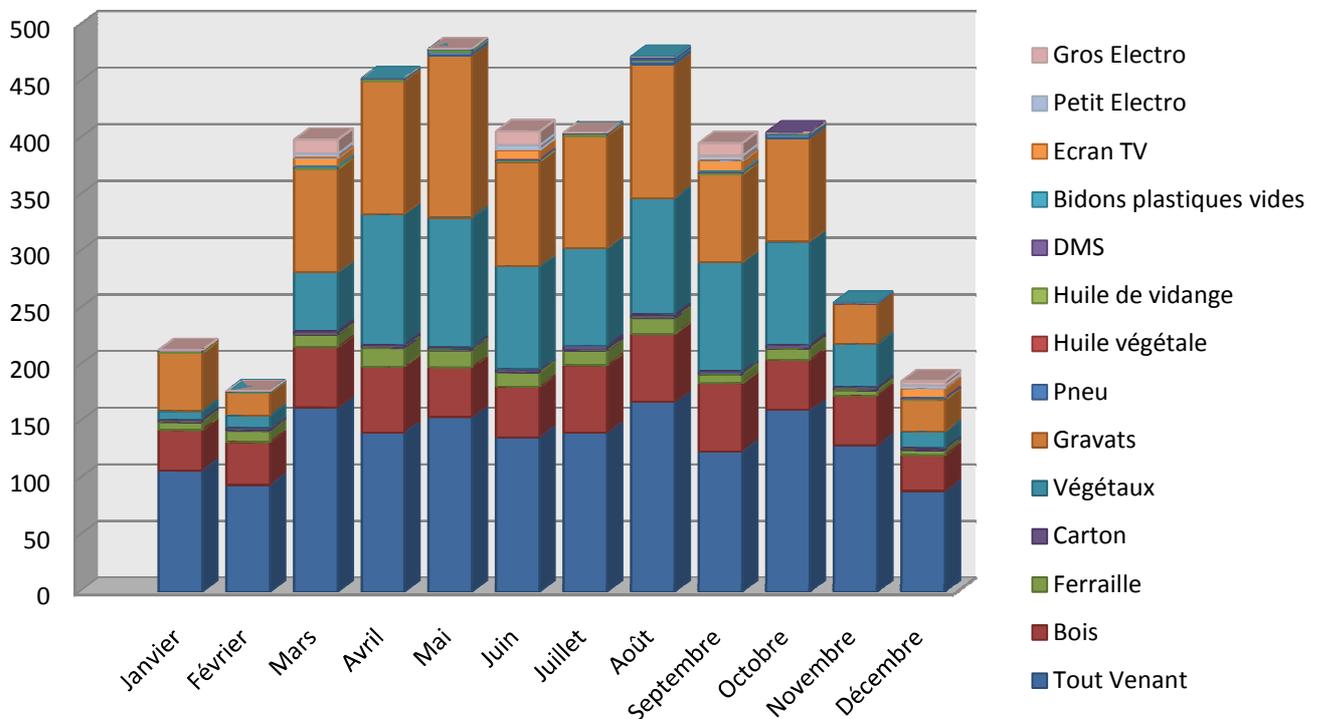
## Tonnages collectés en 2009

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés					
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Tout Venant</b>	1 427,09	1 671,96	1 825,19	2206,81	1 528,24	<b>1605,94</b>
<b>Bois</b>					567,24	<b>527,34</b>
<b>Végétaux</b>	546,95	509,75	629,74	700,38	754,17	<b>820,12</b>
<b>Gravats</b>	817,02	864,70	829,74	849,58	1 004,26	<b>963,78</b>
<b>Huile moteur</b>	12,42	11,43	0	6,77	0	<b>0</b>
<b>Huile végétale</b>	1,60	1,41	1,86	1,11	1	<b>0</b>
<b>Pneus</b>	15,10	7,98	7,4	7,02	8	<b>9,90</b>
<b>Ferraille</b>	238,13	230,89	181,93	149,63	128,82	<b>126,00</b>
<b>Carton</b>	35,87	36,21	35,66	42,38	43,38	<b>34,34</b>
<b>Déchets Ménagers Spéciaux</b>	21,83	22,77	35,73	21,86	29,9	
<b>Bidons vides</b>	4,74	3,52	5,16	6,86	6,42	<b>4,98</b>
<b>Petit électroménager</b>				35,29	37,24	<b>15,67</b>
<b>Gros électroménagers</b>			33,75	30,44	33,63	<b>39,55</b>
<b>Ecran</b>					33,73	<b>33,48</b>
<b>TOTAL</b>	3 120,75	3360,62	3 586,16	4 058,13	4 169,03	<b>4 247,69</b>

### Evolution des tonnages de 2004 à 2009



### Tonnages collectés mensuellement en 2009



## Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme modulaire en béton équipée de 16 quais.

Elle est par ailleurs dotée d'un local de gardien avec douche et WC ainsi que d'un local DMS.

## L'accueil des Professionnel à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf

Le Bureau communautaire a décidé d'autoriser les professionnels à accéder à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf, en contrepartie de l'achat de tickets.

Les tickets sont valables uniquement pour un passage et sont fonction du véhicule utilisé :

- ✚ Forfait catégorie 1 : 20€ le ticket  
(Véhicule dont la charge utile est inférieur à 800Kg)
- ✚ Forfait catégorie 2 : 35€ le ticket  
(Véhicule dont la charge utile est comprise entre 801Kg et 1500Kg)

Les tickets sont vendus sous la forme de carnet de 5 tickets et leur vente a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2006.

### Bilan de la vente de Tickets d'accès des professionnels à la Déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf pour l'année 2009

Type de carnet	Quantité vendue				Produit de la vente			
	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
Carnet catégorie 1	2	12	3	9 carnets + 1 ticket	200 €	1 200 €	300 €	920€
Carnet catégorie 2	19	36	34	17 carnets + 4 tickets	3 325 €	6 300 €	5 950 €	3 115€
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>48</b>	<b>37</b>	<b>27 carnets + 5 tickets</b>	<b>3 525 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>6 250 €</b>	<b>4 035€</b>

## DECHETERIE DE MARANGE SILVANGE

### Situation

Cette déchèterie est implantée sur un terrain de 3 500 m<sup>2</sup> situé dans la zone artisanale de JAILLY

### Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de sept quais, surélevés, avec piste périphérique en macadam.

Elle est constituée de :

- 7 quais et un 8ème de réserve pour recevoir les bennes de 10 ou 33m<sup>3</sup> suivant les besoins,
- 1 aire béton prévue pour recevoir 2 bennes : 1 pour la récupération des pneumatiques (15m<sup>3</sup>) et 1 pour la récupération des pots vides (15m<sup>3</sup> couverte),
- 2 plates-formes en béton pour recevoir du mobilier urbain ou réfrigérateurs,
- 1 emplacement pour les huiles (mobilier urbain),
- 1 point d'eau extérieur,
- Un éclairage public de l'ensemble,
- Signalisation interne.

Elle est équipée d'un local de gardien avec douche et WC, ainsi que d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 15m<sup>2</sup> par local.

### **Equipement physique de la déchèterie**

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Benne de 30m <sup>3</sup>	8	2	pour les déchets verts
		1	Pour le bois
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	Réserve
		1	pour les cartons (benne couverte)
Benne de 25m <sup>3</sup>	1	pour les pneumatiques	
Benne de 15m <sup>3</sup>	1	1	pour les emballages souillés (benne fermée)
Benne de 9m <sup>3</sup>	2	1	pour les gravats
		1	Réserve (pour les gravats)
Benne ECO-DEI 50m <sup>3</sup>	1	pour les bidons de peinture vides	
Bloc avec conteneur	1	pour l'huile de vidange et bac récupérateur de bidons vides	
Conteneur	1	pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
Box palette	2	PAM	

Elle dispose d'un local pour les déchets ménagers spéciaux (DMS).

### Fonctionnement

La déchèterie de Marange-Silvange est ouverte aux horaires suivants :

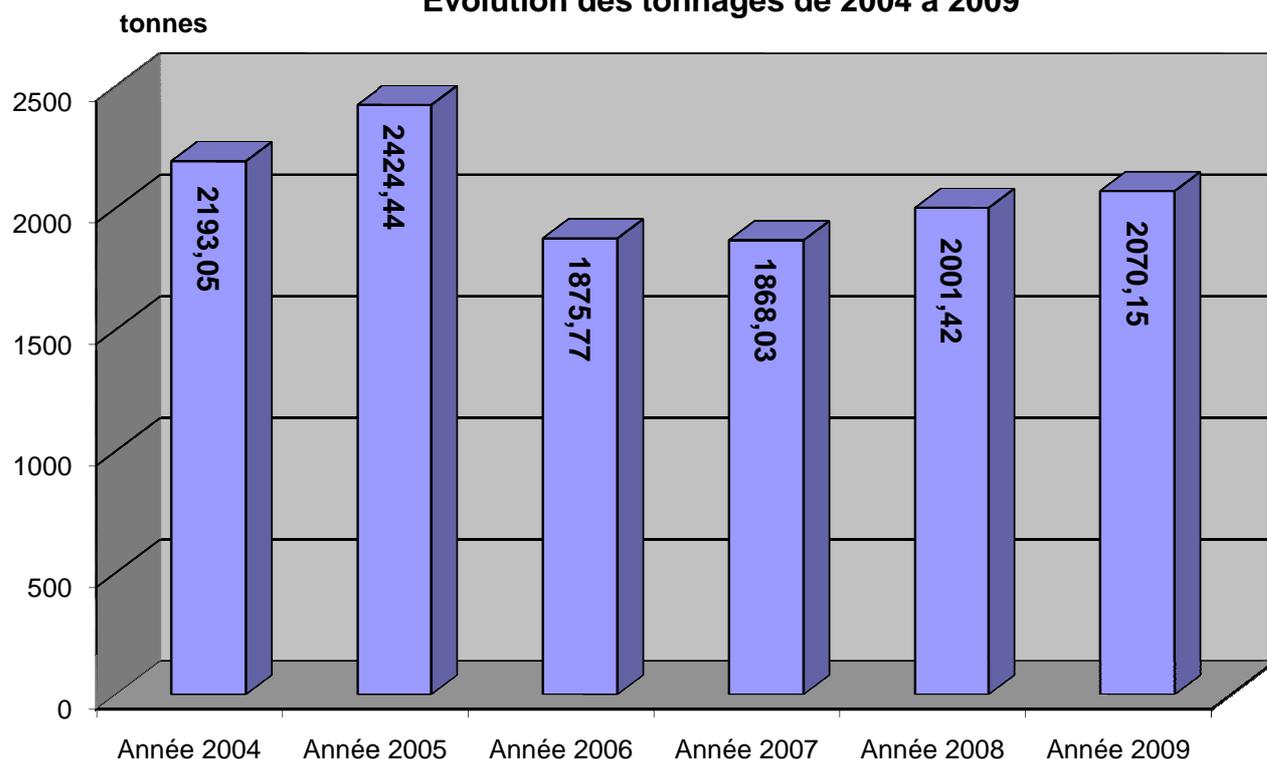
	HIVER	ETE
LUNDI	9H30-12H00	9H30-12H00
MARDI	9H30-12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 16H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 16H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement sont assurés par un employé mis en place par le prestataire de service.

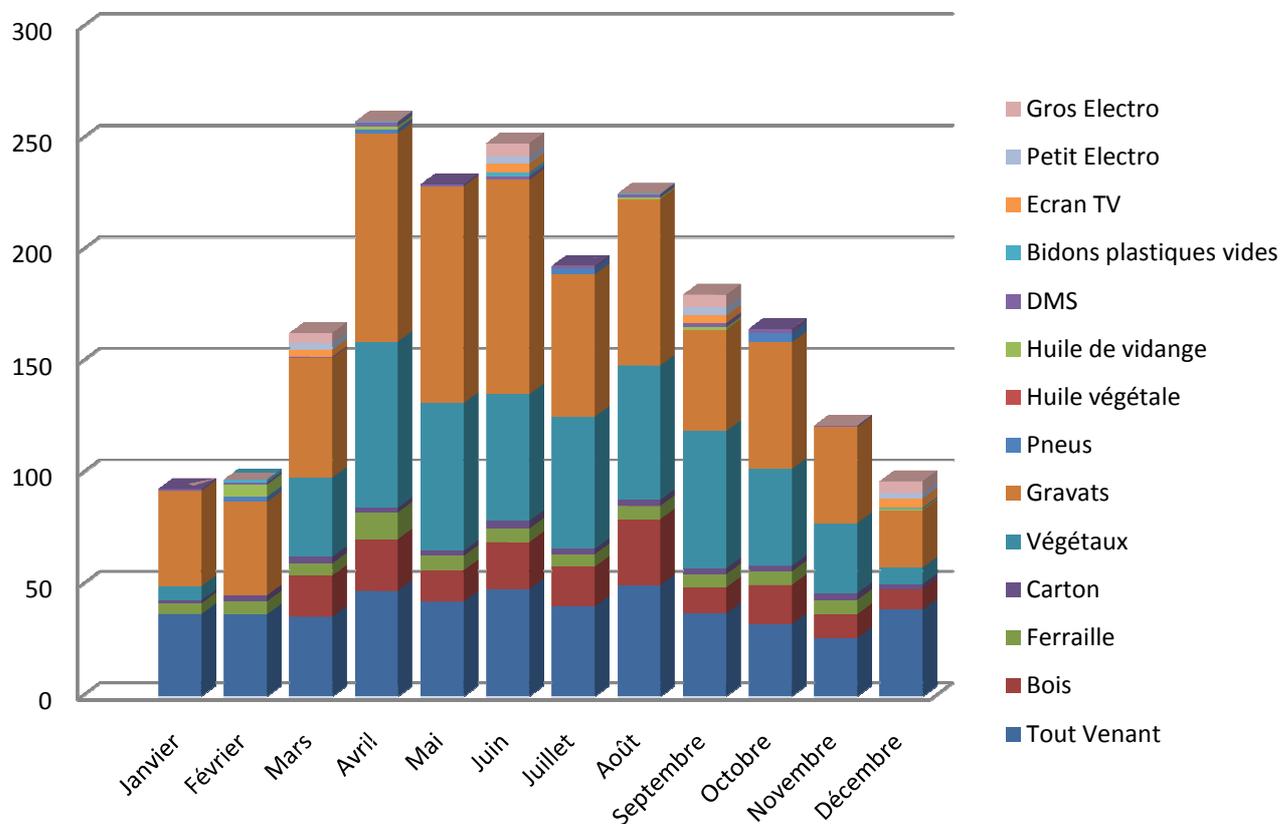
### Tonnages collectés en 2009

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés					
	2004	2005	2006	2007	2008	<b>2009</b>
<b>Tout Venant</b>	862,31	972,52	722,67	634,25	7 367,2	<b>472,44</b>
<b>Végétaux</b>	498,05	501,25	420,8	440,85	454,28	<b>502,66</b>
<b>Gravats</b>	637,18	756,33	548,25	602,10	640,02	<b>734,14</b>
<b>Huile moteur</b>	8,82	6,75	5,4	4,95	3,24	<b>9,09</b>
<b>Huile végétale</b>	0,40	0,40	1,6	0,8	0,8	<b>0</b>
<b>Pneus</b>	12,58	9,70	0	4,36	3,88	<b>10,54</b>
<b>Ferraille</b>	137,94	138,88	107,57	101,57	63,16	<b>70,50</b>
<b>Carton</b>	22,59	24,10	21,94	27,98	39,20	<b>30,54</b>
<b>Déchets Ménagers Spéciaux</b>	7,61	13,99	27,04	26,77	18,77	<b>14,33</b>
<b>Bidons vides</b>	5,57	0,42	0	1,58	0,82	<b>4,34</b>
<b>Petit Electroménager</b>			3,36	22,82	22,20	<b>11,55</b>
<b>Gros Electroménager</b>			17,14	0	11,60	<b>22,08</b>
<b>Ecran</b>					13,97	<b>14,71</b>
<b>Bois</b>						<b>173,04</b>
<b>TOTAL</b>	2 193,05	2 424,44	1 875,77	1 868,03	2 001,42	<b>2070,15</b>

## Evolution des tonnages de 2004 à 2009



## Tonnages collectés mensuellement en 2009



## DECHETERIE DE MOYEUVRE-GRANDE

### Situation

Cette déchèterie est implantée sur un nouveau site aménagé à la périphérie du parc d'activités communautaire «Deux Rivières » (Rue de l'Avenir).

Réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée, son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres lancé par la Communauté de Communes.

### Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
<b>Bennes de 30m<sup>3</sup></b>	10	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	Pour le bois
		1	Pour les pneus
		2	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	Secours (réserve)
<b>Benne de 9m<sup>3</sup></b>	2	pour les gravats	
<b>Benne ECO-DEI de 15m<sup>3</sup></b>	1	pour les emballages souillés	
<b>Benne ECO-DEI de 5m<sup>3</sup></b>	1	pour les pots de peinture vides	
<b>Borne</b>	1	pour l'huile de vidange	
<b>Fûts</b>	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
<b>Armoire</b>	1	Pour les DMS	

### Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée, suivant les horaires ci-dessous :

	HIVER	ETE
LUNDI	9H30 - 12H00	9H30 - 12H00
MARDI	9H30 - 12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 16H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

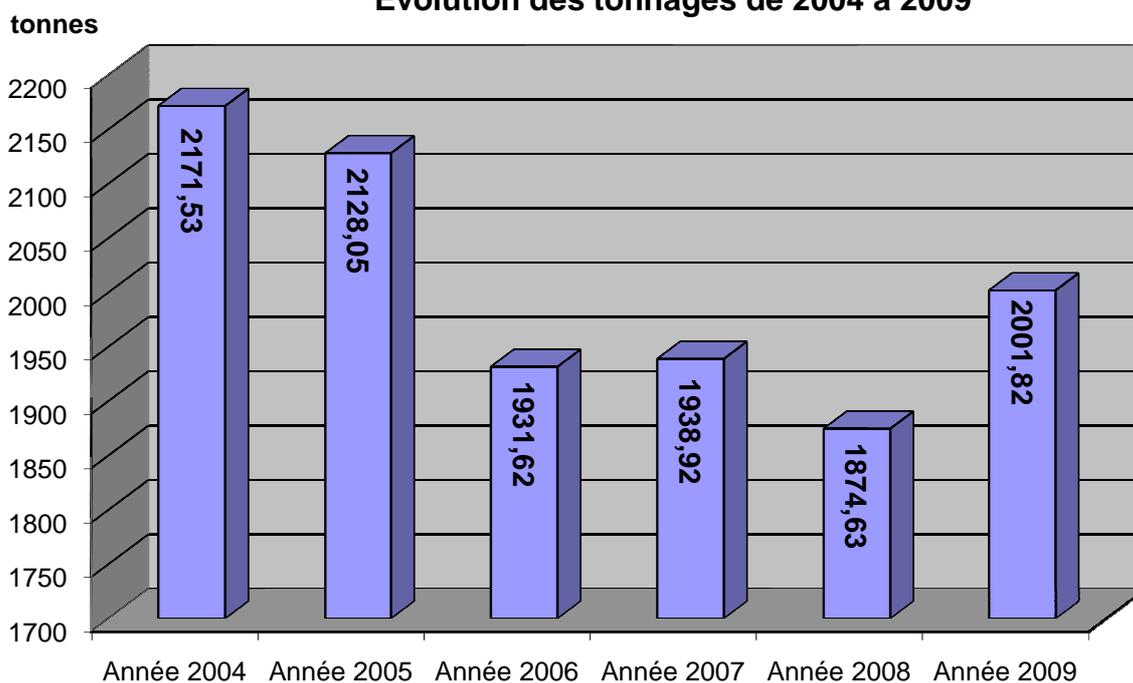
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

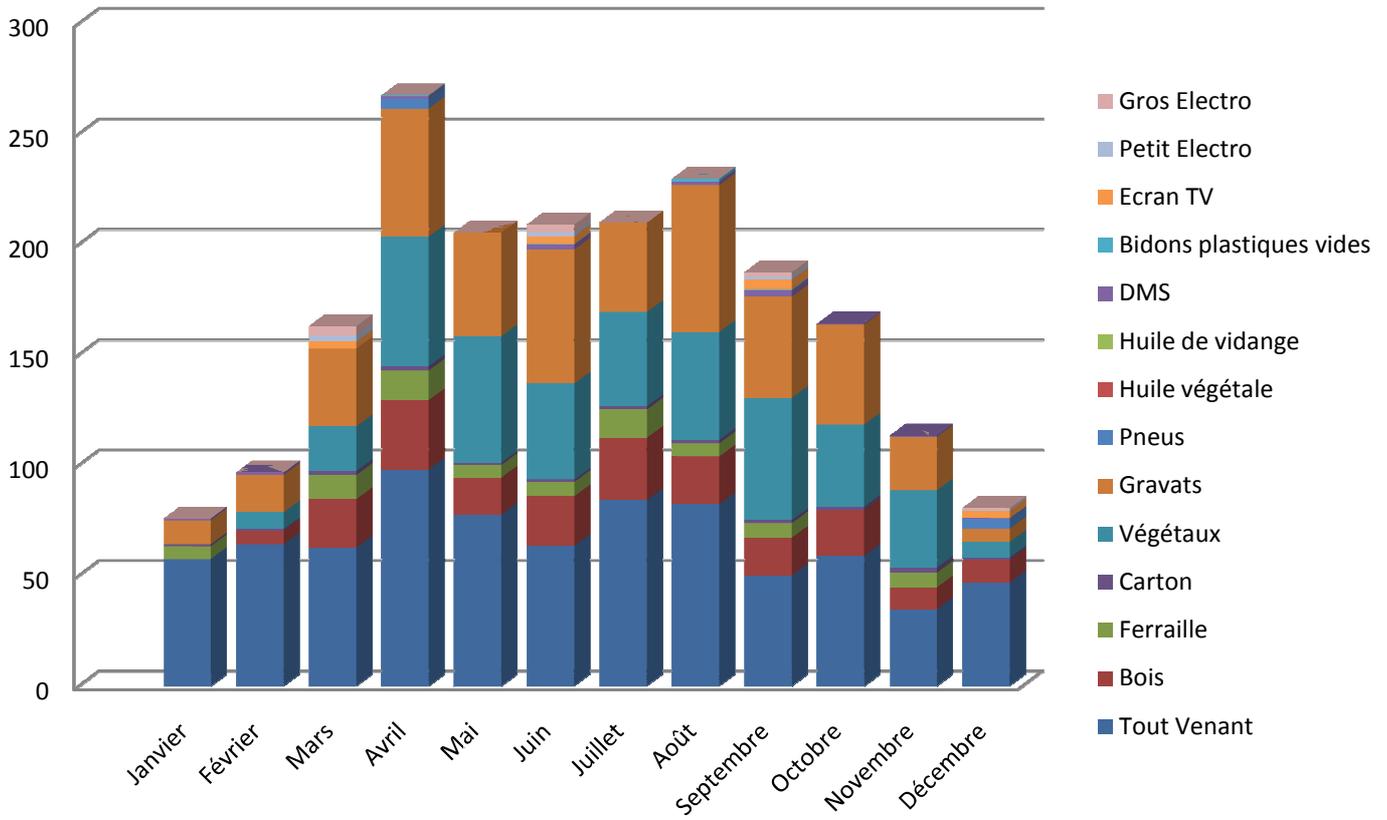
#### Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés					
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Tout Venant</b>	931.95	975,6	988,52	845.41	919,70	<b>780,68</b>
<b>Végétaux</b>	285.30	247,6	290,8	297.52	307,10	<b>412,88</b>
<b>Gravats</b>	745.45	702	476,85	611.98	529,80	<b>456,64</b>
<b>Huile moteur</b>	3.96	2,72	1,26	5.62	0	<b>0</b>
<b>Huile végétale</b>	1.34	3,14	1,39	0.4	0	<b>0</b>
<b>Pneus</b>	9.30	7,98	0	4.3	3,76	<b>8,70</b>
<b>Ferraille</b>	167.38	160,41	129,72	121.08	68,22	<b>74,16</b>
<b>Carton</b>	20.14	17,72	15,05	16.67	14,58	<b>17,38</b>
<b>Déchets Ménagers Spéciaux</b>	5.56	7,72	24,49	17.17	12,61	<b>11,25</b>
<b>Bidons vides</b>	1.16	3,16	0	0	1,04	<b>2,46</b>
<b>Petit Electroménager</b>			0	15.13	9,68	<b>6,46</b>
<b>Gros Electroménager</b>			3,54	3.64	5,59	<b>10,28</b>
<b>Ecran</b>					3,16	<b>14,49</b>
<b>Bois</b>						<b>206,44</b>
<b>TOTAL</b>	2 171.53	2128,05	1931,62	1 938.92	1 874,63	<b>2001,82</b>

**Evolution des tonnages de 2004 à 2009**



## Tonnages collectés mensuellement en 2009



### Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de 9 quais surélevés avec piste périphérique en macadam : 8 quais et le 9<sup>ème</sup> en réserve pour recevoir des bennes de 30m<sup>3</sup>.

Elle dispose par ailleurs d'un local gardien avec douche et WC ainsi qu'un local à DMS (Déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 12m<sup>2</sup> par local.

## DECHETERIE DE SAINTE MARIE AUX CHENES

### Situation

Cette déchèterie est implantée sur le site de la zone industrielle « IDA » à l'entrée de Sainte Marie aux Chênes, Rue Antoine MENARD.

### Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m <sup>3</sup>	8	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	pour les pneumatiques
		1	Pour le bois
Benne de 15 m <sup>3</sup>	3	1	pour les emballages souillés
Benne de 9m <sup>3</sup>	2	pour les gravats	
Benne ECO-DEI de 15m <sup>3</sup>	1	pour les emballages souillés	
Benne ECO-DEI de 5m <sup>3</sup>	1	pour les pots de peinture vides	
Conteneur	1	pour l'huile de vidange avec bac récupérateur pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	

Cette déchèterie dispose par ailleurs d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux).

### Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires suivants :

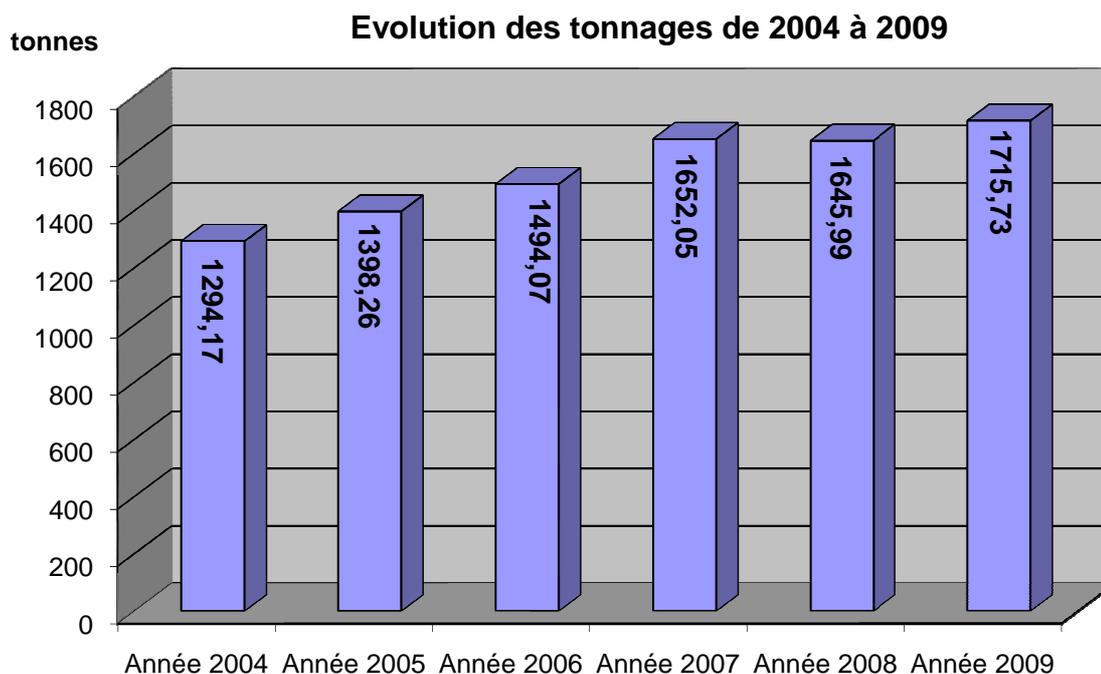
	HIVER	ETE
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

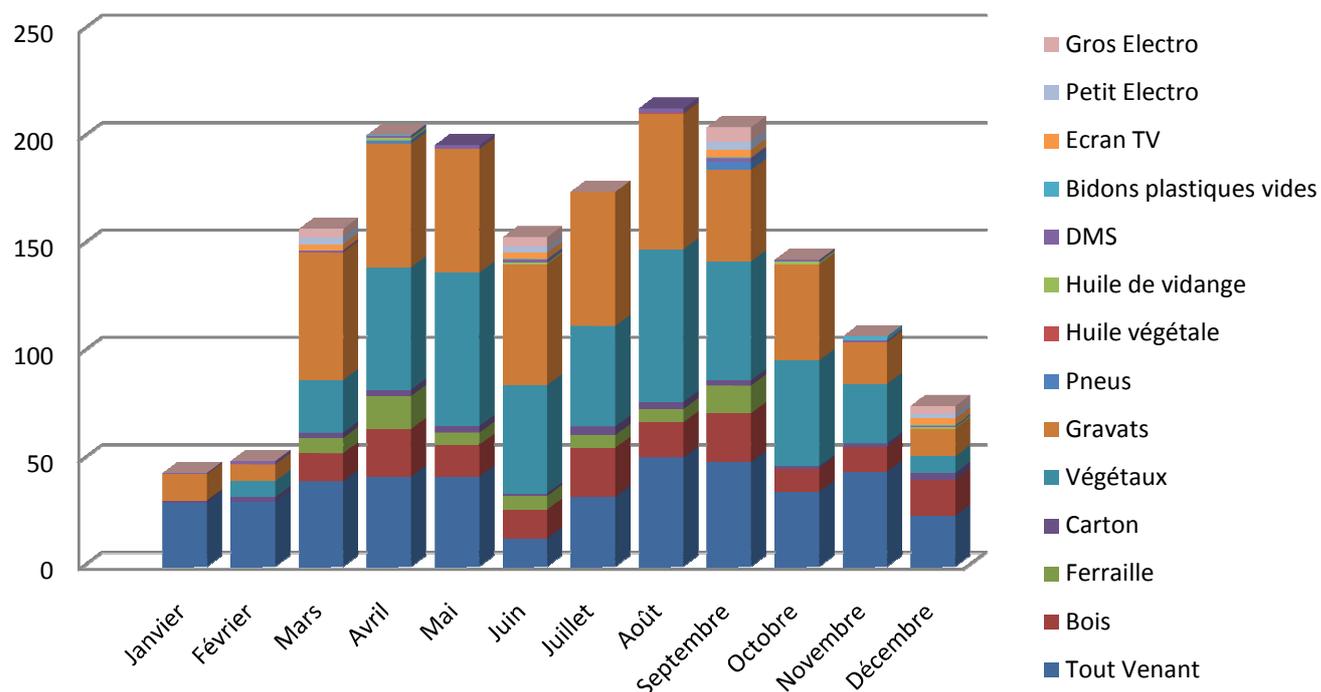
Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

### Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés					
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Tout Venant</b>	468,86	531,29	637,75	580,30	558,56	<b>429,16</b>
<b>Végétaux</b>	328,70	333,3	378,1	422,65	418,96	<b>468,28</b>
<b>Gravats</b>	404,91	411,34	360,05	482,70	522,30	<b>495,94</b>
<b>Huile moteur</b>	3,33	4,86	3,96	2,97	2,43	<b>3,87</b>
<b>Huile végétale</b>		0,63	0,4	1,03	0	<b>0,42</b>
<b>Pneus</b>		4,6	0	5,4	4,76	<b>3,18</b>
<b>Ferraille</b>	69,04	81,27	76,87	87,42	61,44	<b>59,24</b>
<b>Carton</b>	9,62	17,01	16,78	24,15	23,06	<b>29,08</b>
<b>Déchets Ménagers Spéciaux</b>	6,60	12,32	11,6	15,11	14,65	<b>13,64</b>
<b>Bidons vides</b>	3,11	1,64	0	1,02	1,28	<b>3,46</b>
<b>Petit Electroménager</b>			0,46	26,30	20,54	<b>11,86</b>
<b>Gros Electroménager</b>			3,10	0	9,84	<b>18,73</b>
<b>Ecran</b>					8,06	<b>12,26</b>
<b>Bois</b>						<b>164,60</b>
<b>TOTAL</b>	1 294,17	1 398,26	1 494,07	1 667,16	1 645,99	<b>1715,73</b>



## Tonnages collectés mensuellement en 2009



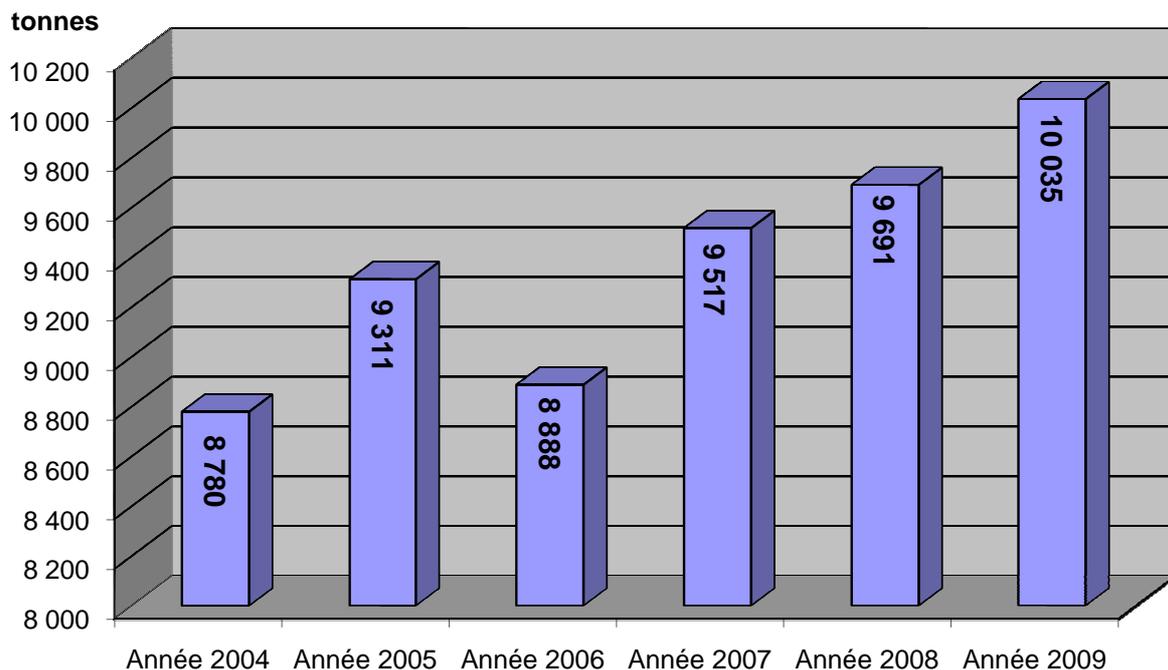
## Evolution des tonnages collectés dur l'ensemble des déchèteries communautaires

### Evolution des tonnages collectés sur l'ensemble des déchèteries communautaires

2004 - 2009

Année	Tonnages
2004	8 780
2005	9 311
2006	8 888
2007	9 517
2008	9 691
<b>2009</b>	<b>10 035,39</b>

### Evolution des tonnages de 2004 à 2009



#### Les Points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ils sont destinés à recueillir essentiellement le papier et le verre et, pour certaines communes, les emballages ménagers.

Ils sont répartis comme suit:

COMMUNES	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
AMNEVILLE	22	7	3
BRONVAUX	1	1	0
CLOUANGE	8	6	7
MARANGE-SILVANGE	9	12	0
MONTOIS-LA-MONTAGNE	7	6	0
MOYEUVE-GRANDE	13	9	4
MOVEUVRE-PETITE	2	2	1
PIERREVILLERS	3	3	0
ROMBAS	21	7	10
RONCOURT	3	2	0
ROSSELANGE	7	4	1
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	6	7	0
VITRY-SUR-ORNE	2	1	2
TOTAL	104	67	28

En 2009, 2 bulles vertes (pour la collecte du verre), 3 bulles bleues (pour la collecte du papier), 1 bulles jaunes (pour la collecte des emballages) ont été incendiées :

- ✚ Moyeuve Grande : 1 bulle jaune
- ✚ Rombas/ 2 bulles bleues, 1 bulle verte et 1 série de 3 conteneurs.
- ✚ Annéville : 1 bulle verte et 1 bulle bleue

Seules les bulles vertes pour la collecte du verre ont été remplacées.

Et ont permis de collecter les tonnages suivants :

Année	Verre	J.R.M.	Emballages	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
<b>2009</b>	<b>375,34</b>	<b>344,8</b>	<b>47,82</b>	<b>767,96</b>	<b>14,55</b>
<b>2008</b>	<b>389,92</b>	<b>343,26</b>	<b>45,66</b>	<b>778,74</b>	<b>14,75</b>
<b>2007</b>	<b>400,69</b>	<b>367,18</b>	<b>45,36</b>	<b>813,33</b>	<b>15,40</b>
<b>2006</b>	<b>383,78</b>	<b>343,76</b>	<b>38,74</b>	<b>766,28</b>	<b>14,52</b>
<b>2005</b>	<b>421,57</b>	<b>362,04</b>	<b>34,56</b>	<b>818,17</b>	<b>15,50</b>
<b>2004</b>	<b>486,30</b>	<b>400,34</b>	<b>31,54</b>	<b>918,18</b>	<b>17,39</b>

## Composteurs

### Achat de 500 composteurs de 450 litres à la société QUADRIA

Opération	€ TTC
Achat CCPOM	21 234,98
Revente (3 composteurs pas vendus) <ul style="list-style-type: none"> <li>1 pour pièces détachées</li> <li>2 cassés</li> </ul>	9 940,00
Subvention ADEME	4 494,00
Coût à la charge de la CCPOM	6 800,98

## 1.2 Le Traitement des déchets

Les déchets résiduels collectés sur l'ensemble du territoire communautaire sont traités depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2006 au centre de valorisation des déchets de METZ par la Régie HAGANIS, qui a été retenue à la suite de l'appel d'offre qui a été lancé courant 2006.

Les produits issus de la collecte sélective ont été acheminés vers le centre de tri HAGANIS à METZ qui a été retenue à la suite de l'appel qui a été lancé en 2008.

## 2 Les Indicateurs financiers

### 2.1 Les Dépenses

Le montant annuel global des dépenses du service s'élève, pour l'année 2009 à 5 271 201,92 €.

Ce montant comprend :

- le coût de la collecte et du traitement pour les 13 communes (4 147 340,92 €),
- le coût du fonctionnement des déchèteries (1 123 861,00 €),

### Le coût de la collecte et du traitement des déchets résiduels

#### Le coût de la collecte

Il est calculé sur les bases suivantes (€/HT/tonne)

	Jusqu'au 30/04/2009	Du 01/05/2009 au 31/10/2009	A partir du 01/11/2009
<b>Pour les ordures ménagères</b>	62,51 € HT/Tonne	60,63 € HT/Tonne	61,87 € HT/Tonne
<b>Pour les objets encombrants</b>	231,48 € HT/Tonne***	224,52 € HT / Tonne	229,11€ HT/Tonne***

\*\*\* Prix des nouveaux marchés

#### Le coût du traitement

Il a été calculé sur la base de 83.40 € HT la tonne en 2009.

A ces coûts de collecte et de traitement, se rajoute le coût de prestations diverses telles que la collecte et le traitement des encombrants.

Le **coût global** de la **collecte**, du **traitement** et des **prestations diverses** s'est élevé, en 2009, à 2 515 363,59 €.

#### Le coût de la collecte sélective (collecte et traitement)

Il est calculé sur les bases suivantes :

	Jusqu'au 30/04/2009	Du 01/05/2009 au 31/10/2009	A partir du 01/11/2009
<b>Collecte</b>	358,39 € HT/Tonne	347,61€ HT/ Tonne	354,73€ HT/Tonne
<b>Tri</b>	51,22 € HT/Tonne (prix moyen pondéré)	51,87€ HT/Tonne (prix moyen pondéré)	48,96€ HT/ Tonne (prix moyen pondéré)
<b>Collecte en apport volontaire</b>	VERRE	80,16 € HT/Tonne	79,34€ HT/ Tonne
	JRM	118,06 € HT/Tonne	116,88€ HT/ Tonne
	EMBALLAGES	587,85 € HT/Tonne	570,16€ HT/ Tonne

Le **coût global** de la **collecte** et du **tri** s'est élevé en 2009 à 1 631 977,39 €.

#### Le coût du fonctionnement des déchèteries

Ce coût a été calculé sur la base des prix suivants :

		Déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuivre-Grande et Sainte Marie aux Chênes		Déchèterie d'Annéville - Moulin Neuf		
		Jusqu'au 31.10.2009	A partir du 01.11.2009	Jusqu'au 31.10.2009	A partir du 01.11.2009	
<b>Gestion complète</b>	20 h/semaine	3 893,75 €/mois	3 814,67 €/mois	4 427,33 €/mois	4 337,41 €/mois	
	30 h/semaine	4 408,93€/mois	4 319,36 €/mois	5 495,64 €/mois	5 384,03 €/mois	
<b>Enlèvement, transport et traitement des déchets non recyclables (prix à la tonne)</b>	Tout venant Benne 33m <sup>3</sup> + TGAP	104,42	102,56	123,19	116,16	
	Pots, bidons vides de peinture, huile, solvant + TGAP	1034,77	1 013,95	982,36	962,41	
<b>Enlèvement, transport et traitement des déchets recyclables (prix à la tonne)</b>	Ferrailles	26,45	25,91	18,92	18,53	
	Bois	73,60	72,10	91	102,52	
	Pneumatiques	0	0	172,94	169,43	
	Cartons	149,49	146,46	55,24	54,12	
	Produits végétaux Benne 33m <sup>3</sup>	81,65	79,99	92,81	90,93	
	Gravats Benne 10 m <sup>3</sup>	18,4	18,03	15,83	15,51	
	D3E	Petit électroménager	576,13	564,43	441,58	432,61
		Gros électroménager	459,98	450,64	366,84	359,39
	Huiles de vidange	0	0	0	0	
	Huiles végétales (2001)	910,59	902,42	240,34	235,46	
	DMS acides, bases + TGAP	1092,26	1 070,28	2 996,65	2 935,79	
	Solvants chlorés et non chlorés+ TGAP	1 476,34	1 446,57	2 169,83	2 125,76	
	Peinture, vernis, colles+ TGAP	1 653,43	1 620,06	1 447,66	1 418,26	
	Cosmétiques, Emballages souillés+ TGAP	4 466,23	4 375,73	2 996,65	2 935,79	
	Radiographie+TGAP	1 379,75	1 351,93	1 207,32	1 182,80	
	Batteries de voiture avec acide+ TGAP	349,32	342,50	365,55	358,12	
Piles+TGAP	0	0	3 222,04	3 156,60		
Tubes fluorescents+TGAP	3 120,78	3 057,61	3 297,94	3 230,96		

\* : A partir du 01/01/2009 – TGAP = 13 €/tonne et DMS TGAP = 10.32 €/tonne

## Coût global de fonctionnement des déchèteries pour l'année 2009:

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf	265 678 €	301 828 €	380 250 €	469 783.93 €	467 607 €	481 563 €
Déchèterie de Marange Silvange	171 050 €	195 042 €	208 772 €	225 974.96 €	236 804 €	213 888 €
Déchèterie de Moyeuvre-Grande	169 408 €	184 660 €	213 189 €	213624.74 €	215 373 €	230 738 €
Déchèterie de Sainte Maire aux Chênes	97 657 €	128 151 €	169 196 €	195 547.81 €	199 021 €	197 672 €
<b>TOTAL</b>	<b>703 793 €</b>	<b>809 681 €</b>	<b>969 407 €</b>	<b>1 104 931.44 €</b>	<b>1 118 805 €</b>	<b>1 123861 €</b>

## 2.2. Les Recettes

Le montant global des recettes pour l'année 2009(hors rattachements) s'élève à 4 699 676,39 €.

Elles proviennent :

- + du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour 4 196 226,00 €
- + des produits de gestion courante et valorisation de matériaux des déchèteries et de la collecte sélective, pour 270 992,60 € (hors rattachement)
- + des subventions et soutien d'éco emballages, pour 227 612,78 € (hors rattachement)
- + vente de tickets «Accueil des professionnels » sur la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf pour 4 845€ (4 035 € + 810 € de perte de carte)

<u>Equilibre financier du service</u>	
<b>Recettes</b>	<b>4 699 676,39 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>5 271 201,92 €</b>
<b>Soit un déficit de</b>	<b>571 525,53 €</b>

Ce déficit, qui correspond à la moitié du coût de fonctionnement des déchèteries (50,85%), a été pris en charge par le budget général de la Communauté de communes.